

CERTIFIÉ CRUEL

**Pourquoi WelFur
ne résout en rien le problème
de la souffrance animale
dans les élevages de fourrure**





Chien viverrin prisonnier d'une cage en treillis métallique, Pologne, 2019. Otwarte Klatki

SOMMAIRE EXÉCUTIF	4
-------------------	---

1 INTRODUCTION	7
-----------------------	---

2 LÉGISLATION DE L'UE RELATIVE AUX ANIMAUX DÉTENUS DANS LES ÉLEVAGES DE FOURRURE	16
---	----

3 LES CRITÈRES WELFUR CONSIDÉRÉS D'UN POINT DE VUE SCIENTIFIQUE, par le professeur émérite Bo Algers	20
--	----

4 QUESTIONS SUR LES PROCESSUS D'AUDIT WELFUR	36
---	----

5 LES ÉLEVAGES DE FOURRURE VIOLENT LES NORMES ÉLÉMENTAIRES DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, par le professeur Alastair MacMillan	44
--	----

6 CONCLUSION AND RECOMMENDATIONS	52
---	----

RÉFÉRENCES	56
------------	----

- Les animaux élevés pour la fourrure comme les renards, les visons ou les chiens viverrins, sont des prédateurs actifs aux besoins biologiques complexes, parcourant dans la nature de vastes espaces. WelFur est un certificat de bien-être à destination des élevages, basé sur le volontariat et piloté par l'industrie de la fourrure, se satisfaisant de normes inférieures à la loi dans certains pays de l'UE.
- Le système d'élevage intensif en cage en vigueur dans les fermes à fourrure de l'UE est resté pratiquement inchangé au fil des ans. WelFur, dont la conception repose sur le minimum législatif requis par l'UE, n'offre aucune réponse satisfaisante aux graves problèmes de bien-être affectant les animaux et inhérents à ce type de pratique.
- WelFur n'exige pas des élevages qu'ils fournissent aux visons un accès à l'eau, ni un site de fouissage aux renards. Pourtant, la recherche de nourriture en milieu aquatique et le fouissage du sol sont des comportements naturels. La détermination des animaux à satisfaire leurs besoins spécifiques est élevée, or WelFur ne leur en donne pas la possibilité.
- Le système d'évaluation WelFur combine pour chaque élevage diverses mesures du bien-être en un score global. Ce faisant, il occulte les résultats individuels et passe sous silence les blessures et les autres graves problèmes de santé des animaux.
- Le système d'évaluation WelFur a pour objectif de classer les exploitations les unes par rapport aux autres et aux « meilleures pratiques en vigueur ». Le protocole WelFur ne mesure pas le bien-être animal par rapport à un niveau « absolu », pas plus qu'il ne le fait pour chaque animal pris individuellement. En bref, il n'offre aucune garantie que les animaux ne souffrent pas.
- Malgré les déclarations du secteur selon lesquelles les évaluations sont effectuées par un tiers indépendant, l'Association finlandaise des éleveurs de fourrure détient 38 % des actions de la société Luova, qui déclare être en charge de l'audit des fermes à fourrure finlandaises. Plusieurs de ses évaluateurs ont également des liens avec l'industrie.



Renard en cage dans un état grave, Finlande, 2019. Oikeutta Eläimille

- En résumé, le certificat WelFur présente des faiblesses évidentes tant en matière de mesure du bien-être animal que de pratiques d'audit et d'indépendance vis-à-vis de l'industrie de la fourrure. Par conséquent, WelFur ne doit pas être utilisé comme une référence en matière de bien-être animal au sein de l'UE, ni recommandé ou promu de quelque manière que ce soit.
- De nombreuses enquêtes ont démontré que les pratiques en vigueur au sein des élevages de fourrure de l'UE ne répondent pas aux besoins les plus élémentaires des animaux en matière de bien-être, ni à la législation européenne de 1998 relative aux animaux détenus à des fins d'élevage.

RECOMMANDATIONS - NOUS DEMANDONS :

- que les États membres de l'UE qui autorisent toujours l'élevage d'animaux pour la fourrure promulguent dans les meilleurs délais une législation interdisant la production de fourrure.
- que la Commission européenne agisse d'urgence afin d'enquêter sur les nombreuses preuves de non-respect de la Directive 98/58/CE en tenant compte des Recommandations du Conseil de l'Europe de 1999, dans tous les États membres où l'élevage d'animaux à fourrure existe encore.
- que les décideurs de l'UE et des États membres s'abstiennent d'approuver WelFur et de l'intégrer de quelque manière que ce soit aux politiques de bien-être animal.

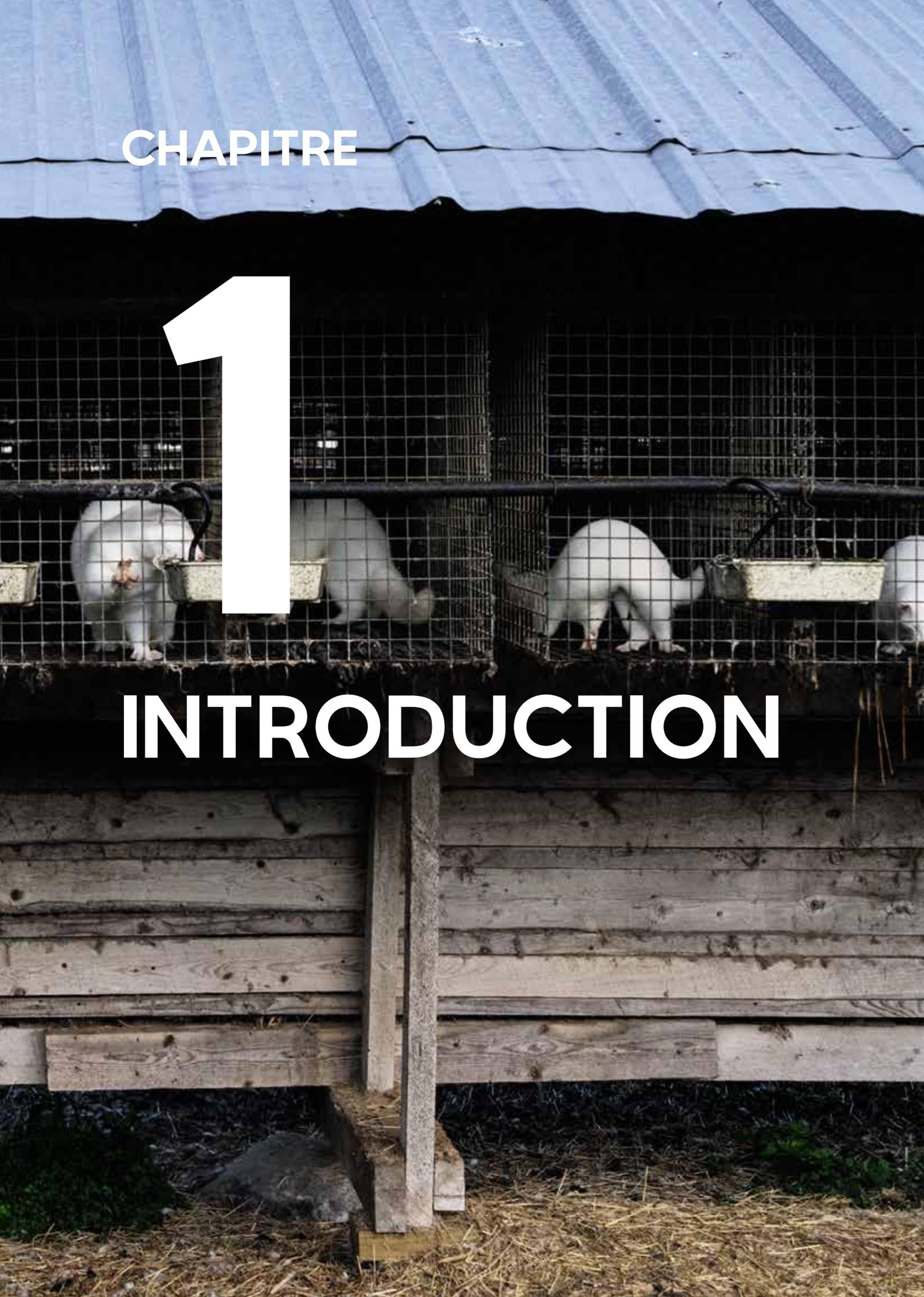


Visons encajés les uns à côté des autres, Finlande, 2019. Oikeutta Eläimille

CHAPITRE

1

INTRODUCTION



Comme leur nom l'indique, les élevages de fourrure consistent à élever certains animaux pour leur fourrure. Il s'agit de prédateurs qui dans la nature parcourent de vastes espaces, et qui n'ont subi qu'un processus de domestication très limité.

ÉLEVAGES DE FOURRURE

Les animaux comme les renards ou les visons sont des carnivores actifs qui, à l'état sauvage, règnent sur de vastes territoires. Les visons sont élevés depuis la fin du XIX^e siècle en Amérique du Nord. En Europe, les premières fermes à fourrure ont vu le jour au XX^e siècle. En Finlande, c'est dans les années 1940 qu'on a élevé des chiens viverrins pour la première fois, la production n'ayant véritablement débuté qu'à la fin des années 1970. La capture d'animaux sauvages n'a été interdite par la loi finlandaise qu'en 1991. ⁽¹⁾ D'autres animaux d'élevage plus communs ont été domestiqués il y a des milliers d'années.

L'élevage d'animaux à fourrure est basé sur le modèle du confinement intensif en cage de batterie. Les exploitations sont très similaires d'un pays à l'autre. Toutes présentent des défauts considérables en matière de bien-être, consubstantiels à la production de fourrure : cages trop petites, absence de stimuli, absence d'environnement adéquat permettant aux animaux de se comporter naturellement, comme creuser pour les renards et nager pour les visons (les sols des cages sont en treillis métallique), promiscuité, absence de soins vétérinaires et de possibilité d'isoler les animaux blessés.

Plus d'une douzaine de pays européens ont interdit ou sont en train d'abandonner l'élevage d'animaux pour la fourrure en raison des problèmes d'éthique et de bien-être inhérents à cette pratique.

Ce rapport est une analyse critique d'un système de certification piloté par l'industrie de la fourrure et baptisé « WelFur ». Il en souligne les lacunes dans deux domaines : (a) la capacité à évaluer et assurer le bien-être des animaux, et (b) les pratiques d'audit et de transparence directement liées au certificat. WelFur est un programme de certification volontaire initié par l'industrie de la fourrure, dont l'objectif déclaré est l'adhésion de tous les élevages européens à son programme. Les protocoles WelFur vantent soi-disant les « meilleures pratiques en vigueur », sans développer pourtant de systèmes alternatifs ni de nouvelles méthodes d'élevage plus respectueuses. Les problèmes de bien-être n'y sont pas abordés et continueront donc d'affecter les animaux, que les exploitations soient certifiées ou non. Comme Heather Pickett et le professeur Stephen Harris l'ont écrit en 2015 dans leur rapport, les protocoles WelFur renforcent le statu quo. Même là où



Renardeau dans une cage grillagée, Finlande, 2019. Oikeutta Eläimille

la compromission du bien-être est établie, Welfur préfère maintenir ses critères plutôt que d'encourager le développement de systèmes susceptibles d'offrir aux animaux une meilleure qualité de vie. ⁽²⁾

FERMES À FOURRURE EUROPÉENNES

Les espèces animales les plus couramment élevées pour la fourrure sont les visons et les renards. Au sein de l'UE, environ 35 millions de visons, 2,5 à 3 millions de renards, 160 000 chiens viverrins et 200 000 chinchillas sont tués chaque année pour alimenter ce commerce. La majorité des renards détenus en Europe sont des renards arctiques, appelés « renards bleus » dans l'industrie. Un plus petit nombre de renards roux, appelés « renards argentés », sont également exploités. En Europe, les élevages de chiens viverrins

n'existent qu'en Finlande et en Pologne, alors qu'en Chine ils sont très courants.

Dans les premiers temps de l'industrie, les animaux étaient placés dans des enclos assez grands pour leur permettre de fouir. Plus tard, des planchers en bois ont été ajoutés. Puis les petites cages dotées d'un sol en treillis métallique sont devenues la règle. Dans les pratiques d'élevage actuelles, ces cages grillagées se trouvent soit à l'extérieur dans des hangars ouverts, soit à l'intérieur de grands bâtiments clos. Elles sont disposées en hauteur, généralement en rangs sous un toit allongé. Leur superficie est conforme aux Recommandations du Conseil de l'Europe, soit 0,8 m² pour un renard adulte. Pour un vison adulte, une visonne allaitante et ses bébés ou deux visonneaux sevrés, la surface minimale de la cage est de 0,255 m² (sans nichoir).

En général, les cages sont vides. Un nichoir est parfois fourni de façon temporaire aux renardes, de même qu'une aire de repos

en hauteur (en treillis métallique la plupart du temps) et un objet à ronger (un bout de bois par exemple) aux renards. Quant aux visons, ils ont parfois droit à un nichoir garni de foin ou de paille. Étant donné que les Recommandations du Conseil ne concernent pas les chiens viverrins, il n'existe aucune règle relative à l'élevage de ces animaux au sein de l'UE.

Le nombre d'animaux par élevage varie de plusieurs centaines à plus de dix mille, mais la tendance est à l'agrandissement. En Finlande par exemple, le nombre de fermes à fourrure a été divisé par cinq depuis les années 1980, mais les volumes de production n'ont pas diminué au même rythme : à l'heure actuelle, environ quatre millions de peaux y sont écoulées chaque année, contre 8,2 millions en 1985.

LÉGISLATION EUROPÉENNE

Les animaux élevés pour la fourrure au sein de l'UE ne disposent pas d'une législation spécifique, mais relèvent de la Directive 98/58/CE du 20 juillet 1998 concernant la protection des animaux dans les élevages, ainsi que du Règlement (CE) n° 1099/2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort. Les seules informations relatives aux espèces figurent dans les Recommandations du Conseil de l'Europe publiées en 1999, qui concernent les renards, les visons et les chinchillas, mais pas les chiens viverrins. Les Recommandations de 1999 ont émis de sérieuses préoccupations quant au bien-être des animaux élevés pour la fourrure dans les systèmes intensifs. Les mêmes problèmes ont été soulignés dans le rapport de 2001 du Groupe scientifique sur la santé et le bien-être des animaux, qui affirmait :

“ **Les systèmes d'élevage actuels posent de graves problèmes pour toutes les espèces d'animaux élevés pour la fourrure.** ⁽³⁾ ”

BRÈVE HISTOIRE DE L'INTERDICTION DE LA FOURRURE

Depuis 2000, lorsque le Royaume-Uni est devenu le premier pays à interdire l'élevage de fourrure pour des motifs éthiques, dix-sept pays européens ont voté soit l'interdiction de cette pratique, soit la fin de l'élevage de certaines espèces, soit l'introduction de réglementations plus strictes qui ont effectivement conduit à une réduction de ladite pratique. En outre, une loi interdisant l'élevage d'animaux à fourrure est actuellement à l'étude en Irlande, au Monténégro, en Pologne et en Bulgarie.

Dans certains pays comme l'Allemagne, l'introduction de règles plus strictes en matière d'élevage de fourrure, telle la possibilité pour les renards de fouir et de se baigner pour les visons, a rendu la pratique non rentable et la production a cessé. Les réglementations suédoises sur le bien-être animal exigent pour leur part que les renards puissent être actifs, creuser et socialiser avec leurs congénères, et que les chinchillas disposent de cages plus hautes. Ces mesures ont rendu l'élevage de renards et de chinchillas économiquement non viable en Suède. Celui des visons y est cependant toujours autorisé.

En Suisse, l'élevage d'animaux à fourrure est interdit par la loi, laquelle n'autorise

la détention d'animaux que dans des conditions équivalentes à celles qui sont requises pour les zoos modernes.

Les sondages d'opinion effectués dans un grand nombre de pays européens ont démontré de manière constante que la majorité des citoyens considèrent comme inacceptable le fait d'élever des animaux pour la fourrure. ⁽⁴⁾

Notons également la tendance croissante, partout dans le monde, à interdire le commerce de la fourrure. Au Brésil, Sao Paulo a ainsi promulgué en 2015 l'interdiction d'importer et de vendre des produits en fourrure. Deux ans plus tard, l'Inde a mis fin à l'importation de fourrure de vison, de renard et de chinchilla.

À la suite de l'interdiction de la vente de fourrure dans un certain nombre de villes américaines dont Berkeley, San Francisco et Los Angeles, la Californie a voté en octobre 2019 une interdiction à l'échelle de l'État.

QU'EST-CE QU'UN CERTIFICAT INDUSTRIEL ?

Au cours des dernières décennies, l'accumulation de preuves scientifiques sur les capacités cognitives et sociales des animaux, ainsi qu'une compréhension plus large de leurs besoins spécifiques, ont miné la légitimité des élevages de fourrure. À mesure qu'a augmenté la prise

de conscience du public relativement à l'éthique et aux droits des animaux, l'opposition à ce type d'élevage s'est accrue. L'industrie a répondu aux critiques en concentrant sa communication sur le développement et la promotion de diverses méthodes de certification, dont la plupart requièrent moins ou pas davantage de critères que ceux qui sont légalement exigés par les gouvernements nationaux.

Le programme WelFur a été lancé en 2009 par l'Association européenne des éleveurs de fourrure (désormais connue sous le nom de Fur Europe). À en croire l'industrie, WelFur est un programme d'évaluation et de certification développé par des scientifiques indépendants, garantissant une évaluation fiable du bien-être animal, la transparence envers le consommateur et l'amélioration du bien-être animal dans le secteur européen de la fourrure. L'un de ses objectifs déclarés est d'« assurer l'avenir du commerce de la fourrure ». ⁽⁵⁾

WelFur est le plus récent des programmes de certification industrielle initiés par le secteur de la fourrure, parmi lesquels figurent aussi Origin Assured et Saga Certification. L'industrie n'a pas caché le fait que la certification est l'un des principaux moyens dont elle dispose pour lutter contre son image négative véhiculée par les associations de droits des animaux et de protection animale. ⁽⁶⁾

Fur Europe affirme que WelFur se fonde sur les principes du projet Welfare Quality[®] financé par la Commission européenne, et qu'il a été conçu par des scientifiques indépendants de sept universités européennes. Cette méthode de certification par élevage prendrait en compte « tous les paramètres de bien-être importants, parmi lesquels un bon habitat, une bonne

alimentation, une bonne santé et un comportement approprié ».

Or il se trouve qu'en dépit de ces allégations, WelFur n'est pas en mesure de résoudre les graves problèmes de bien-être des visons et des renards élevés pour la fourrure, ni ceux concernant la mise en œuvre et l'application des réglementations actuelles, ni ceux relatifs aux cruelles méthodes d'abattage. WelFur ne traite pas non plus des problèmes de bien-être inhérents à l'élevage intensif en cage de batterie, comme l'a souligné le Groupe scientifique sur la santé et le bien-être des animaux de la Commission européenne, qui déclarait dans son rapport de 2001 : « Les systèmes d'élevage actuels posent de graves problèmes pour toutes les espèces d'animaux élevés pour la fourrure ». ⁽⁷⁾

Les résultats des évaluations sont « combinés pour obtenir les notes par critères normalisés entre les pays. Les notes par critères sont ensuite combinées pour calculer les notes par principes. L'élevage est alors classé dans l'une [des quatre] catégories WelFur : meilleures pratiques en vigueur, bonnes pratiques en vigueur, pratiques en vigueur acceptables ou pratiques en vigueur inacceptables ». ⁽⁸⁾ Cette fusion de différentes mesures du bien-être en un seul score, combinée à un calcul complexe masquant les résultats individuels aberrants, conduit facilement à occulter les problèmes graves et persistants du bien-être des animaux au sein des exploitations.

La note la plus haute décernée par le programme, soit celle de « meilleure pratique en vigueur », distingue un niveau de bien-être que la plupart des gens considéreraient comme inacceptable. Il n'existe aucun système de production alternatif offrant aux visons, renards et chiens viverrins un bien-être accru.

Concernant les animaux d'élevage domestiques, les alternatives aux systèmes intensifs, comme les étables et les élevages en plein air pour les poules pondeuses, offrent différents niveaux de bien-être. Mais dès qu'il s'agit d'élever des animaux pour la fourrure, les programmes comme WelFur se basent uniquement sur le système de production intensif en cage.

Bien que WelFur figure dans la base de données d'autorégulation gérée par le Comité économique et social européen (CESE), la Commission européenne n'en a pas approuvé le contenu. Les fonctionnaires du CESE ont confirmé que leur base de données n'avait pas été établie dans le but de valider tel ou tel programme, mais de cartographier les programmes d'autorégulation introduits par les organismes industriels et associations professionnelles au sein de l'UE.

STRUCTURE DU RAPPORT

Dans la première partie de ce rapport, nous étudions la législation européenne relative aux animaux élevés pour la fourrure. Nous en soulignons les lacunes évidentes. Cela montre que le protocole WelFur, qui n'est même pas à la hauteur des recommandations de l'UE, ne fait au mieux que maintenir le statu quo sur la question d'un bien-être animal proprement inacceptable. Dans la deuxième partie, nous présentons une analyse scientifique indépendante des critères de bien-être listés par WelFur, réalisée par le professeur émérite suédois Bo Algers. Les recherches du professeur Algers en sciences animales et médecine vétérinaire se sont concentrées sur la détention des animaux d'élevage et ses effets sur leur santé, leur comportement

et leur bien-être. Il s'est particulièrement intéressé à leurs besoins spécifiques et à leur qualité de vie.

Dans la troisième partie, nous nous concentrons sur les processus d'audit WelFur. Nous publions une étude de cas sur les méthodes d'audit en Finlande, le plus grand pays européen producteur de fourrure de renard et de chien viverrin, qui se trouve également présider au développement de WelFur. La quatrième partie fournit des informations sur les enquêtes récentes menées dans les élevages certifiés par

WelFur comme fournissant un niveau de « bien-être élevé » — certifications qui ont conduit le professeur Alastair MacMillan à émettre de sérieuses préoccupations quant à la qualité de vie des animaux détenus dans ces systèmes intensifs, ainsi qu'à la mise en œuvre et à l'application des lois dans les États membres. Enfin, les principaux résultats du rapport sont résumés dans la conclusion.

Pour promouvoir une Conduite Commerciale Internationale Responsable (accords IRBC), le Conseil économique et social des Pays-Bas a publié une fiche d'information sur le bien-être animal dans l'industrie du vêtement et du textile, stipulant que :

“ Le système de certification WelFur, régi par Fur Europe, est utilisé pour l'évaluation des élevages européens de visons et de renards. Cette certification ne prend pas en compte certains des aspects fondamentaux du bien-être animal, et une note extrêmement faible sur tel ou tel critère peut être facilement compensée par l'obtention d'une note élevée sur d'autres critères. » ⁽⁹⁾ ”



Vison debout dans une cage, Finlande, 2018. Oikeutta Eläimille

CHAPITRE

2

**LÉGISLATION DE
L'UE RELATIVE
AUX ANIMAUX
DÉTENUS DANS
LES ÉLEVAGES DE
FOURRURE**

Les animaux détenus dans les élevages de fourrure sont régis par la Directive générale 1998/58/CE concernant la protection des animaux dans les élevages, ainsi que par le Règlement (CE) n° 1099/2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort.

Les seules informations relatives aux espèces figurent dans les Recommandations du Conseil de l'Europe publiées en 1999, qui concernent les renards, les visons et les chinchillas, mais pas les chiens viverrins.

La législation 98/58/CE se rapporte à l'élevage intensif en cage, un système totalement inapte à fournir aux animaux, domestiqués ou non, la possibilité d'exprimer leurs comportements naturels fondamentaux. En effet, les Recommandations de 1999 reconnaissent les problèmes inhérents à ce type d'élevage lorsqu'elles appelaient à développer d'autres systèmes de détention afin de mieux répondre aux besoins physiologiques et éthologiques des animaux à fourrure (dont un support de fouissage aux renards et un accès à l'eau pour les visons).

Si les enquêtes successives

menées durant de nombreuses années dans plusieurs pays par des associations de protection animale n'ont jamais enregistré la mise en place de tels habitats, elles ont en revanche révélé l'existence d'animaux présentant un large éventail de pathologies physiques et mentales, ainsi que des conditions de vie démontrant le non-respect de la Directive 98/58/CE. Malgré ces constatations, rien n'indique que la

Commission européenne ait enquêté sur la conformité des élevages de fourrure avec la Directive.

Directive 98/58/CE Annexe clause 7

« Lorsqu'un animal est continuellement ou habituellement attaché, enchaîné ou maintenu, il doit lui être laissé un espace approprié à ses besoins physiologiques et éthologiques, conformément à l'expérience acquise et aux connaissances scientifiques. »

CONSEIL DE L'EUROPE

RECOMMANDATIONS

Publiées il y a vingt ans, les Recommandations reconnaissent les problèmes de bien-être inhérents au confinement en cage dans les fermes à fourrure, appelant à

“ développer des systèmes d'habitat... pour permettre aux animaux de satisfaire leurs besoins biologiques... parmi lesquels... ”

[POUR LES VISIONS]

“ un accès à l'eau pour la thermorégulation, la baignade et autres comportements sociaux et exploratoires. ”

[POUR LES RENARDS]

“ la possibilité de grimper, de se cacher, de fouir, de sauter, ainsi que d'exprimer d'autres comportements exploratoires, territoriaux et sociaux. ”

L'élevage en batterie cause aux animaux de graves problèmes de bien-être, dont des anomalies physiques et comportementales telles qu'automutilation, cannibalisme et autres stéréotypies liées au stress. Cependant, au lieu de veiller à faciliter l'adoption, par les élevages, des systèmes détaillés depuis vingt ans dans les Recommandations du Conseil de l'Europe, le secteur de la fourrure, avec son programme de certification volontaire Welfur dont il est l'initiateur et le financeur, s'est contenté d'identifier le « moins mauvais » niveau de bien-être au sein des systèmes intensifs

en vigueur, puis de récompenser les exploitations concernées en les étiquetant comme « bonnes ».

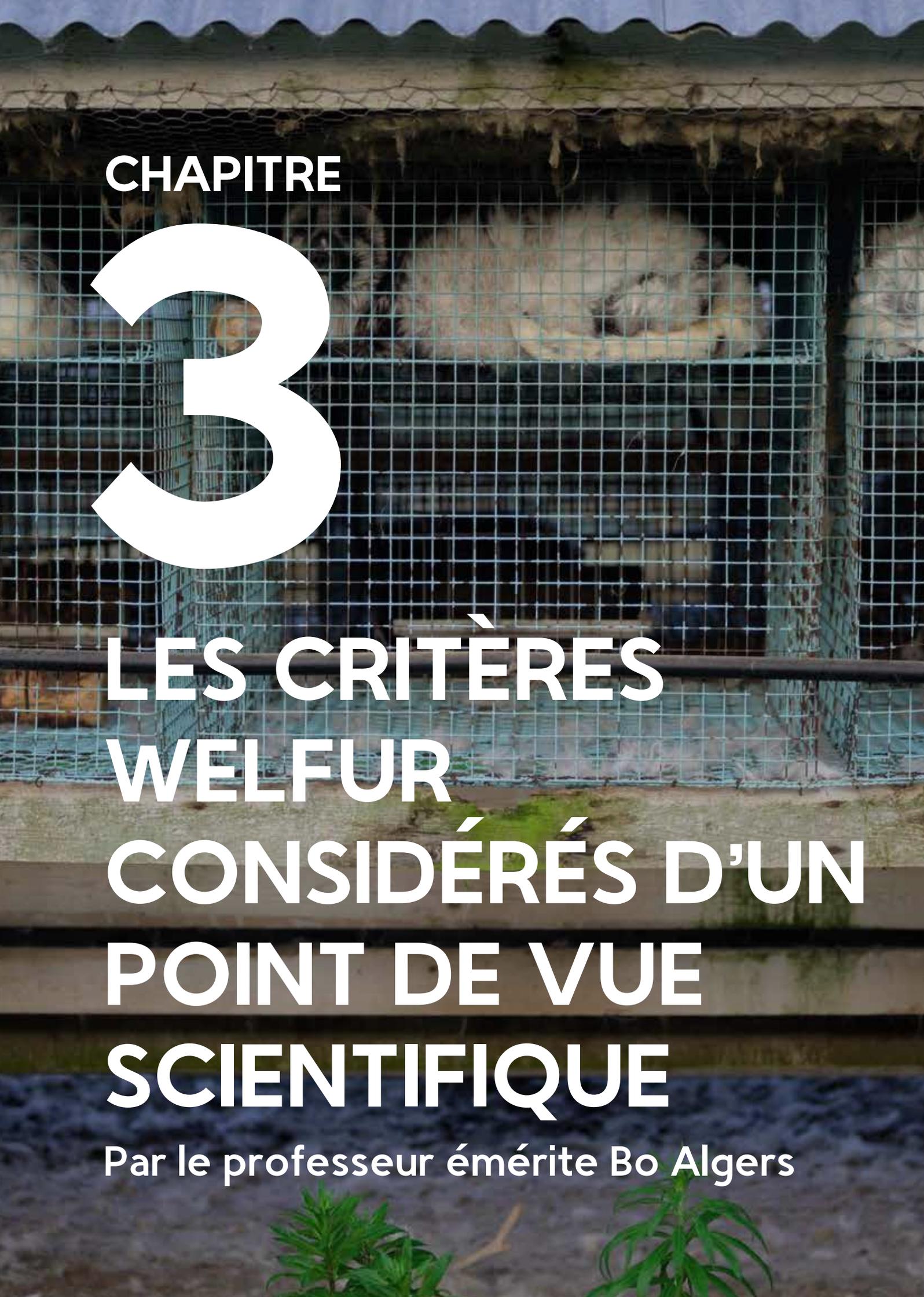
Étant donné les besoins spécifiques des animaux exploités pour la fourrure, les pratiques d'élevage actuelles ne satisfont pas aux exigences de l'article 4 de la Directive 98/58/CE puisqu'elles sont basées sur le modèle des cages de batterie. Celui-ci ne permet pas aux animaux de se comporter naturellement : les visons ne peuvent pas nager, et les renards sont dans l'incapacité de creuser le sol.

L'article 4 de la Directive 98/58/CE stipule que les États membres doivent veiller à ce que :

« les conditions dans lesquelles les animaux (autres que les poissons, les reptiles et les amphibiens) sont élevés ou détenus, compte tenu de leur espèce et de leur degré de développement, d'adaptation et de domestication, ainsi que de leurs besoins physiologiques et éthologiques conformément à l'expérience acquise et aux connaissances scientifiques, soient conformes aux dispositions prévues en annexe. »

L'élevage de visons et de renards pour la fourrure devrait être interdit conformément à la Directive 98/58/CE :

« Aucun animal ne doit être gardé dans un élevage si l'on ne peut raisonnablement escompter, sur la base de son génotype ou de son phénotype, qu'il puisse y être gardé sans effets néfastes sur sa santé ou son bien-être. »



CHAPITRE

3

LES CRITÈRES
WELFUR
CONSIDÉRÉS D'UN
POINT DE VUE
SCIENTIFIQUE

Par le professeur émérite Bo Algiers

La Fur Free Alliance a posé les questions suivantes à Bo Algiers, vétérinaire et professeur émérite en hygiène animale au Département de l'environnement et de la santé des animaux de l'Université Suédoise des Sciences Agricoles, afin d'évaluer le programme Welfur en matière de bien-être animal.

Algiers a été membre du groupe d'experts de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) sur la santé et le bien-être des animaux, et conseiller de la Commission européenne sur l'éducation au bien-être animal. Il a également fait partie de l'équipe de chercheurs qui a développé les protocoles d'évaluation du bien-être animal Welfare Quality®.

QUESTION 1

Dans quelle mesure les critères Welfur garantissent-ils que les animaux (renards et visons) sont en mesure de satisfaire leurs besoins spécifiques ?

QUELS SONT LES BESOINS PROPRES À L'ESPÈCE ?

Dans un article de Jensen et Toates (1993), la question des besoins spécifiques est abordée. Les auteurs concluent : « Nous rejetons "l'approche catalogue", mais

pas l'idée qu'il existe des besoins qui ne peuvent qu'être qualifiés d'éthologiques, dans le sens où empêcher un animal d'adopter un certain comportement dans une situation donnée peut lui causer des souffrances. Il y a probablement des besoins associés à la performance de tous les comportements propres à l'espèce, et ceux-ci forment un complexe pour atteindre un objectif et exécuter les modèles moteurs. Que l'on veuille définir un comportement comme un besoin dépend donc d'une connaissance du contexte environnemental. Ainsi, un comportement peut être appelé besoin dans une situation particulière. »

Jensen et Toates (1993) soulignent que si certains comportements sont motivés par des facteurs internes, d'autres peuvent l'être principalement par des facteurs externes. Ainsi, si un animal est maintenu dans un certain environnement, celui-ci peut soit déclencher la motivation (par exemple la recherche de fraîcheur s'il règne une forte chaleur), soit en empêcher l'augmentation

(par exemple si l'animal fait partie d'un groupe social stable et dénué d'agressivité). Par conséquent, une méthode d'évaluation qui prendrait en compte tous les paramètres de bien-être devrait estimer à la fois si l'environnement de l'animal lui permet d'adopter des comportements déclenchés spécifiquement par cet environnement, mais également si l'animal est en mesure d'agir en fonction des facteurs internes à l'origine de la motivation.

Les besoins spécifiques liés davantage à la motivation induite par des facteurs internes sont par exemple : bain de poussière chez les poules, nidification chez les porcs et pâturage chez les bovins. Si les animaux sont dans l'impossibilité de les assouvir, ils souffriront de problèmes comportementaux tels que battements d'aile, mouvement incessant de va-et-vient, rongement des barreaux, roulements de langue – toutes pathologies qui ne surviennent que si les besoins naturels sont entravés. Par conséquent, afin d'évaluer correctement le niveau de bien-être des visons et des renards, il est nécessaire de voir dans quelle mesure ils sont libres d'adopter ces comportements spécifiques motivés par des facteurs internes.

Critères WelFur liés aux besoins spécifiques

Dans le protocole WelFur, sur la question des comportements appropriés, on peut lire ce qui suit :

« Critères de bien-être 10. Les animaux doivent être en mesure de se comporter normalement, c'est-à-dire qu'il doit leur être possible d'adopter des comportements naturels propres à leur espèce, telle l'observation de leur environnement. »

« Critères de bien-être 12. Les émotions négatives comme la peur, la détresse, la

frustration ou l'apathie doivent être évitées, tandis que les émotions positives comme le sentiment de sécurité ou le contentement doivent être encouragées. »

BESOINS SPÉCIFIQUES DES VISIONS

Pour les visons, la nécessité de pouvoir nager et chercher leur nourriture en milieu aquatique est discutée depuis plusieurs années. Cependant, très peu de recherches ont été faites à ce sujet, et la majorité d'entre elles ont porté sur l'accès à de petits bassins.

Mais à quoi l'eau sert-elle aux visons ? À se baigner ? Aux soins du corps ? À chasser pour se nourrir ?... Trois besoins et trois motivations complètement différents. Ahola et al. (2011) ont rapporté que chez les visons à qui l'on fournissait un bassin d'une capacité de 180 litres et de 30 cm de profondeur à l'intérieur d'une cage agrandie de 102 cm x 60 cm x 45 cm, les stéréotypies se développaient plus lentement que chez les visons détenus dans des cages sans bassin, qu'elles soient de dimensions classiques ou élargies. Notons cependant que des stéréotypies comportementales sont apparues dans les trois groupes.

L'accès à un petit bassin ne semble donc pas résoudre les problèmes à l'œuvre. En effet, dans la nature, les visons n'ont pas seulement accès à l'eau... Par conséquent, la question du besoin de ces animaux de disposer d'un bassin semble plus théorique que d'intérêt pratique.

Quelques études sur le comportement des visons en milieu semi-aquatique ont été publiées. Bagniewska et al. (2015) ont conclu que ces animaux étaient actifs dans l'eau pendant une saison d'hiver beaucoup plus longue que ce que les précédentes



Vison sauvage en train de nager. Source : Alamy

expériences en laboratoire avaient montré. Bonesi et al. (2004) ont constaté que les loutres, dans une certaine mesure, surpassaient les visons en matière de chasse sous-marine et que par conséquent, les visons consommaient davantage d'animaux terrestres – mais seulement en hiver et non au printemps.

Fasola et al. (2009), dans une étude ultérieure, n'ont pu établir que les loutres surpassaient les visons dans ce domaine. Gerell (1967) avait constaté qu'en Suède, les visons sauvages consommaient généralement du poisson l'hiver.

Harrington et al. (2012) se sont intéressés au comportement de plongée des visons sauvages en Angleterre. Ils ont constaté qu'ils effectuaient jusqu'à 189 plongées quotidiennes ($X = 35,7$ plongées/jour), généralement pendant la journée, et qu'ils restaient sous l'eau jusqu'à 38,4 minutes par jour ($X = 7,6$ min./jour), notamment pendant les mois les plus froids de l'année. Zschille et al. (2004) ont étudié les visons sauvages d'Allemagne et conclu que leur alimentation était principalement composée de poissons

(38 %), de petits mammifères (23 %) et d'oiseaux (23 %).

Dans l'une des plus intéressantes études récemment menées, des visons domestiques âgés de 9 mois ont été achetés dans un élevage commercial et relâchés en deux groupes de 20 individus dans des enclos contenant deux étangs (un petit et un plus grand) et un mini-ruisseau. L'étang le plus grand avait une superficie de 20,5 m² et 30 cm de profondeur, le plus petit 4,9 m² et 80 cm de profondeur, le ruisseau une longueur de 10 mètres, une largeur de 40 cm et une profondeur de 3-4 cm. Le ruisseau coulait entre les deux étangs et le système était alimenté par une pompe. Les auteurs (Schwarzer et al., 2016) ont rapporté qu'au cours de l'étude, les visons avaient utilisé extrêmement souvent et avec une fréquence croissante ces trois installations. La qualité de l'eau est restée bonne tout au long de l'expérience. Les chercheurs ont conclu qu'il était possible de maintenir de jeunes visons au sein d'un groupe avec accès libre à des piscines sans qu'ils développent de stéréotypies. Les articles scientifiques présentés ici avancent tous l'idée que les

visons sont fortement enclins à utiliser des environnements semi-aquatiques, même en cas de concurrence avec les loutres, et à y rechercher leur nourriture.

BESOINS SPÉCIFIQUES DES RENARDS

Les recherches sur les besoins spécifiques des renards bleus (*Vulpes lagopus*) se limitent principalement aux élevages en cage. Par exemple, Koistinen et al. (2016) ont analysé la motivation de ces animaux à exploiter cinq ressources : une plate-forme, un bloc de bois, un sol de sable, un nichoir et un espace vide. Les auteurs ont conclu que les renards bleus attachaient plus d'importance au bloc de bois, au nichoir et au sol de sable qu'à la plate-forme ou à la cage vide. Après être entrés dans la cage à ressources, ils ont commencé à interagir plus rapidement avec le sol de sable et fait preuve d'une forte détermination. Ils ont en outre investi le toit du nichoir plus vite que l'intérieur de celui-ci. Cependant, de tels résultats répondent mal aux questions sur le besoin de socialisation des renards, celui d'utiliser un plus grand espace ou de fouir dans un environnement plus approprié.

Dans une étude sur la détention familiale des renards argentés, Ahola et al. (2000) soulignent la préoccupation grandissante du public quant au bien-être des animaux, entraînant une pression sur l'industrie pour qu'elle conçoive de nouveaux environnements qui répondent mieux à leurs besoins comportementaux. Les auteurs se réfèrent aux Recommandations du Conseil de l'Europe (1999) qui stipulent que chaque renard sevré doit être en mesure de s'isoler (aire de repos ou nichoir).

Ces Recommandations ont donné lieu à plusieurs études sur l'effet de ces

aménagement sur le bien-être des renards (Mononen et al., 1996). En outre, le Conseil de l'Europe (1999) rappelle que dans la nature, les renards roux sautent haut, courent vite et cohabitent avec leurs congénères tout en préférant aussi parfois la solitude. Selon ces caractéristiques biologiques de l'espèce, il est recommandé que les renards disposent de suffisamment d'espace pour avoir un comportement locomoteur et social normal.

Cependant, peu d'études sont consacrées à l'élevage des renards argentés dans les systèmes intensifs (Pedersen et Jeppesen, 1998) ou en groupe (Ahola et al., 1996 ; Krzywiecki et al., 1996), et leurs résultats sont controversés.

Ahola et al. (2001) ont observé les effets de la détention des renards argentés dans de grands enclos extérieurs, avec des contacts humains moins fréquents sur certains paramètres de bien-être comportemental et physiologique. Les renardeaux étaient enfermés soit individuellement dans des cages traditionnelles, soit en enclos par groupes de frères et sœurs. Les auteurs ont conclu que le type d'hébergement n'a eu d'impact significatif ni sur le taux de cortisol sérique après administration d'ACTH, ni sur la masse des glandes surrénales. Ce résultat montre que la tension sociale intra-groupe et la non-acoutumance aux humains, qui conduisent toutes deux à une augmentation du stress à long terme chez les animaux confinés dans de grands enclos extérieurs, peuvent être partiellement résolues en modifiant respectivement la composition du groupe et en gardant plus longtemps les renardeaux en cage avec des contacts humains fréquents. Cependant, un grand nombre de cicatrices consécutives à des morsures ainsi qu'une hyperthermie accrue induite par le stress (SIH) chez les animaux en enclos, indiquent une réponse de stress aiguë à la présence humaine et ne peuvent



Deux renards enfermés côte à côte dans des cages en superposition, Finlande, 2019. Oikeutta Eläimille

manifestement être évitées. En outre, le rythme d'activité des renards confinés dans de grands enclos a changé. En novembre en particulier, il s'est calqué sur le modèle d'activité nocturne du renard roux, ce qui démontre que dans une certaine mesure, les animaux sont devenus sauvages.

Ahola et Mononen (2002) ont analysé le comportement des renards argentés détenus en groupes familiaux dans des cages agrandies du sevrage jusqu'à la fin du mois d'octobre. L'activité des animaux, l'investissement de l'espace disponible et les actes d'agression ont été enregistrés. L'agressivité interfamiliale a augmenté de juillet à octobre, générant une utilisation plus erratique de l'espace. Le niveau d'activité moyen des membres de la famille a également augmenté, tandis que la synchronisation des activités a diminué. Les auteurs ont conclu que la tension sociale au sein des familles vulpines augmentait progressivement au cours de l'automne, entraînant la séparation de leurs membres.

Hovland et al. (2010) ont étudié la détention en groupe des renards. Leur objectif était d'évaluer les conséquences de l'enfermement de renardes argentées adultes d'âges variés sur le comportement agonistique, le gain de poids corporel et le taux de blessures par morsure dans les premières heures et les premiers jours suivant la répartition en trios. Les auteurs ont conclu à la très forte probabilité du stress éprouvé lors de la phase initiale du confinement en groupe.

Le manque d'intérêt pour ce type de détention s'explique notamment par un certain nombre d'expériences antérieures conduites dans les élevages vulpins. Durant les premières années de cette activité en Finlande et dans d'autres pays, les renards étaient généralement élevés à plusieurs dans des enclos semi-naturels d'une superficie pouvant atteindre jusqu'à 100 m² et pourvus d'une tanière souterraine. Cependant, l'on s'est vite rendu compte que dans ces conditions comme dans la nature,

ils attrapaient presque tous des parasites intestinaux, que les combats étaient fréquents, que la mortalité infantile, dans les nids humides et souterrains, était élevée, et qu'ils ne s'habituèrent pas à la présence humaine (Forester et Forester, 1973). Au cours des décennies suivantes, le système de détention qu'on recommandait alors est devenu la norme. Par conséquent, compte tenu des informations dont on disposait à l'époque, éleveurs et experts sont convenus que, pour assurer une meilleure santé aux animaux, ceux-ci devaient être enfermés dans des cages grillagées, seuls ou en compagnie d'un nombre limité de congénères (Broberg et Puustinen, 1931).

Aujourd'hui, les renards argentés, après le sevrage, sont confinés seuls la plupart du temps ou parfois par deux, dans des cages grillagées placées dans des hangars extérieurs. Les auteurs (Aholu et al., 2000) ont conclu que si la détention en groupe de ces animaux dans de grands enclos doit être incluse dans les pratiques d'élevage de fourrure, des recherches supplémentaires sont nécessaires afin de surmonter les problèmes qui leur sont inhérents. La peur des renards pour les humains à l'intérieur des enclos peut être atténuée soit en habituant les animaux à leur contact (Pedersen, 1994), soit en les sélectionnant en fonction de la confiance qu'ils leur accordent (Rekilä et al., 1999). D'un autre côté, les tensions sociales au sein des familles peuvent être évitées en modifiant leur composition. Par exemple, une renarde peut n'être élevée qu'avec ses filles, ou de jeunes mâles peuvent être extraits du groupe au début de l'automne.

L'on sait qu'un des besoins spécifiques des renards est de fouir. Korhonen et al. (2001 a) ont réalisé une étude à ce sujet et rapporté qu'« une récente recommandation européenne sur le bien-être animal souligne

l'importance d'analyser le comportement de fouissage du renard bleu d'élevage (*Alopex lagopus*). La présente étude a été menée pour (1) clarifier l'étendue du fouissage et (2) évaluer les facteurs qui motivent ce comportement. Dans l'expérience 1, six renards bleus juvéniles de sexe mâle ont été placés ensemble d'août à juin dans un enclos en terre. L'expérience 2 a été menée de juillet à décembre dans dix enclos renfermant chacun deux renards bleus juvéniles de sexe mâle. Le comportement des animaux a été surveillé au moyen d'enregistrements vidéo de 24 h et d'observations visuelles. Les progrès du fouissage ont également été suivis grâce à des dessins à l'échelle de tous les endroits creusés par les renards. Dès le premier jour d'étude, des signes évidents de fouissage ont été observés. Les sites étaient concentrés en dessous et à proximité des nichoirs et des murs des enclos. Cette activité monopolisait environ 20 % de la surface de l'enclos. La superficie totale des sites n'a pas augmenté à partir de la fin de l'été, car les renards avaient tendance à recouvrir une partie des anciens sites lorsqu'ils en creusaient de nouveaux. Leur détermination à fouir a varié avec le temps. L'activité a diminué pendant l'automne et a presque totalement cessé durant l'hiver. En mai, les renards ont recommencé à creuser. Leur degré de motivation a été évalué de deux façons : (1) en analysant le but du fouissage (expériences 1 et 2), et (2) par le test du barrage (expérience 1) – c'est-à-dire qu'après dix mois, des animaux qui avaient bénéficié du sol de terre ont été transférés pendant douze jours dans des cages grillagées sans possibilité de creuser. Par la suite, les renards ont été remis dans l'enclos en terre pour mesurer la reprise du fouissage après qu'ils en ont été privés. On a observé des animaux creuser : (1) pour faire un trou ou aménager un site de repos, (2) pour ouvrir une voie d'évacuation, (3) pour



Renard arctique sauvage. Source : Roger Brendhagen

cacher de la nourriture, des excréments ou des bâtons, (4) en réponse à un nouvel objet (nouveau nichoir, remplacement du nichoir), et (5) pour déplacer de la terre sans objectif précis. Dans les expériences 1 et 2, le temps quotidien passé à creuser était en moyenne de respectivement 7 et 17 minutes par individu. Un effet de la reprise du fouissage n'a pas été identifié. En conclusion, le fait de creuser correspond chez les renards à un type de comportement complexe motivé par divers facteurs qui peuvent varier dans le temps. La présente étude n'a pu démontrer sans ambiguïté que cette activité constitue un besoin important des renards d'élevage. »

Les connaissances actuelles

sur le besoin des renards de creuser le sol peuvent se comparer à celles qui, au début des années 1990, concernaient la nécessité pour les truies d'aménager des nids de mise bas. À l'époque, on pensait qu'elles n'en construisaient même pas. Mais les recherches entreprises ont rapidement montré que, même en ayant accouché en cage quatre fois de suite sans possibilité d'édifier un nid, une fois placées dans des enclos semi-naturels, leur volonté

était d'en confectionner (Jensen, 1989). D'autres études ont confirmé l'existence de caractéristiques physiologiques relatives à un tel comportement (Algers & Uvnäs Moberg, 2007).

Une étude (Koistinen et al., 2007) basée sur le conditionnement des renards bleus a prouvé qu'ils étaient déterminés à travailler afin de pouvoir jouir d'un sol de terre auquel ils n'avaient droit que par ce moyen.

D'autres recherches ont analysé la manière dont certains accessoires placés dans les cages étaient susceptibles de stimuler l'activité de fouissage, sans donner de résultats concluants (Korhonen et al., 2001 b).

CONCLUSION

La recherche de nourriture en milieu aquatique et le fouissage du sol sont des comportements naturels propres aux visons et aux renards respectivement. Leur motivation à les assouvir est élevée. Or les critères Welfur ne leur permettent pas de combler ces besoins spécifiques.

QUESTION 2

Le programme d'évaluation WelFur combine diverses mesures du bien-être animal en scores globaux. Cette méthode de notation occulte-t-elle les résultats individuels et permet-elle donc de passer sous silence les graves dysfonctionnements des élevages ?

Dans tout système conçu pour évaluer le bien-être animal à l'échelle d'un groupe entier, la proportion d'animaux affectés est prise en compte dans un certain nombre de catégories de notation différentes. En conclusion d'une étude critique, Lundmark et al. (2015) notent que « des systèmes basés exclusivement sur l'évaluation de groupe, s'ils étaient plus étroitement définis, ne seraient pas conformes aux intentions d'une législation qui exige des conditions de vie et des résultats acceptables pour chaque animal. »

À titre d'exemple, dans une présentation du projet WelFur, les auteurs (Mononen et al., 2012) écrivent : « Prendre comme modèle le projet Welfare Quality s'est avéré extrêmement productif pour développer le programme WelFur concernant les protocoles d'évaluation du bien-être des

renards et des visons d'élevage. Les actuels protocoles WelFur concernant ces deux espèces comprennent respectivement quinze et neuf mesures relatives aux animaux, ainsi que onze et treize mesures relatives aux intrants. Pour les renards et les visons, chacun des quatre principes Welfare Quality est évalué par au moins un critère, et sept des douze critères incluent des mesures relatives aux animaux. Les pourcentages de mesures relatives aux animaux, 58 % pour les renards et 41 % pour les visons, sont légèrement inférieurs à ceux de la plupart des protocoles WQ (Welfare Quality® 2009 a, b, c). Cependant, les protocoles sont suffisants pour tester la mise en œuvre de WelFur. Notre expérience des études pilotes qui ont commencé en 2011, conduira à affiner les mesures et améliorer les protocoles dans leur ensemble. »

Dans le protocole « Renards », pages 21-22, il est expliqué : « Alarmes et seuils d'alerte appliqués au critère " Absence de maladie " chez les renards : lors de la visite de l'élevage : pourcentage de renards aux pieds fortement tordus, pourcentage de renards souffrant d'inflammations oculaires manifestes, pourcentage de renards présentant des problèmes buccaux-dentaires, pourcentage de renards présentant des symptômes évidents de diarrhée, pourcentage de renards présentant une urine rougeâtre/brunâtre, pourcentage de renards manifestement malades. » Fait singulier, le concept de « maladie » est isolé des problèmes de « pieds tordus », d'« inflammations oculaires », de santé bucco-dentaire, de « diarrhée » ou d'urine anormalement colorée. Le seuil d'« alarme » est fixé à 0,5 % pour les animaux « malades », mais jusqu'à 15 % pour les « pieds tordus » et la « diarrhée ».

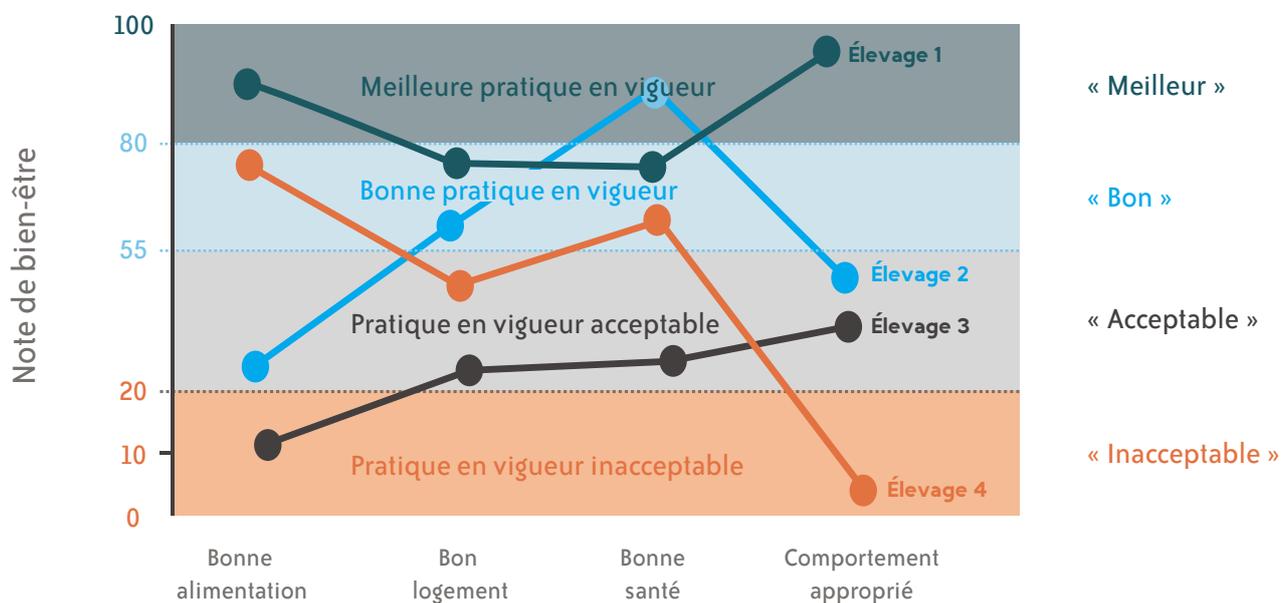


Illustration 2 : Exemples d'élevages correspondant aux quatre catégories de bien-être

On peut lire, à la page 24 du document « Renards » :

« Nous avons transposé les règles utilisées par Welfare Quality® afin d'obtenir une évaluation globale du bien-être animal au sein des élevages. Cependant, contrairement à Welfare Quality®, les noms des catégories ont été modifiés car nous pensons qu'une production animale ne peut jamais être excellente et que l'élément de référence essentiel constitue la meilleure pratique en vigueur selon les experts.

En résumé, un élevage est classé dans telle ou telle catégorie de bien-être en fonction de ses notes de principes (figure 5). On considère :

- qu'il souscrit aux " Meilleures pratiques en vigueur " s'il obtient plus de 55 sur tous les principes et plus de 80 sur deux d'entre eux.

- qu'il souscrit aux " Bonnes pratiques en vigueur " s'il obtient plus de 20 sur tous les principes et plus de 55 sur deux d'entre eux.
- qu'il use d'une " Pratique en vigueur acceptable " s'il obtient plus de 20 sur trois principes et plus de 10 sur le principe restant.
- que les autres élevages usent d'une " Pratique en vigueur inacceptable ". »

La figure 5 présente les calculs du résultat final de l'évaluation. La note de l'« Élevage 3 » sur l'alimentation (« Pratique en vigueur inacceptable ») ne l'empêche pas d'être considéré globalement comme « Acceptable ». Ce n'est là qu'un exemple parmi d'autres de la manière dont ce genre de systèmes d'évaluation relativise le bien-être animal.

Tout système conçu pour noter les exploitations plutôt que le bien-être de chaque animal laissera forcément des individus souffrir. Il est intéressant de voir dans quelle mesure ces dysfonctionnements affectent le score final décerné aux établissements. Nombreux sont les animaux à souffrir dans des élevages pourtant bien notés. Or la législation européenne sur le bien-être vise à protéger chaque animal. De toute évidence, le protocole WelFur laisse aux exploitations le droit de maltraiter les animaux tout en leur décernant des scores élevés. Lundmark et al. (2015) concluent que « des systèmes basés exclusivement sur l'évaluation de groupe, s'ils étaient plus étroitement définis, ne seraient pas conformes aux intentions d'une législation qui exige des conditions de vie et des résultats acceptables pour chaque animal. » Lorsque le concept Welfare Quality a été développé, son objectif n'a jamais été de déterminer si les élevages étaient conformes à la législation en vigueur sur le bien-être. Il a plutôt été conçu afin d'évaluer dans quelle mesure les animaux sont détenus conformément à certains critères de bien-être, de classer les exploitations les unes par rapport aux autres et d'inciter celles-ci à améliorer le bien-être animal en leur sein.

CONCLUSION

Le programme d'évaluation WelFur combine diverses mesures du bien-être en un score global. Par conséquent, il occulte les résultats individuels et passe sous silence les cas d'animaux en souffrance.

QUESTION 3

Les critères WelFur correspondent-ils au savoir scientifique contemporain sur le bien-être animal ?

Trois aspects du bien-être animal sont ici pris en compte : bien-être positif, comportement naturel et étude des stéréotypes.

BIEN-ÊTRE POSITIF

Une grande part de la pensée scientifique contemporaine sur le bien-être s'attache à déterminer ce qu'est un bien-être bon ou positif. L'évolution des neurosciences et des sciences comportementales au cours des dix à quinze dernières années a mis de plus en plus en évidence le fait que les animaux sentients sont beaucoup plus sensibles à leurs conditions environnementales et sociales qu'on ne le pensait auparavant. Dans une revue, Mellor (2015) reconnaît que « prendre " ce que veulent les animaux " comme critère de référence a l'avantage de se concentrer sur les ressources et les conditions spécifiques qu'ils choisiraient eux-mêmes et peut augmenter leur bien-être plus sûrement que l'approche consistant à améliorer les normes élémentaires. » Il conclut en disant que « l'utilisation avisée de ces approches dans différents domaines pourrait conduire à des recommandations qui favoriseraient plus efficacement des états de bien-être positifs dans des domaines de préoccupation jusqu'ici négligés ».

Les recherches montrent qu'on peut déterminer des valeurs positives pour l'animal par l'étude du jeu,



Renard en cage allongé sur du treillis métallique, Lettonie, 2019. Animal Freedom Latvia

de l'exploration, du comportement sexuel, de la synchronisation, des postures corporelles et des expressions faciales (Keeling, 2019). Ces indicateurs ne sont pas encore utilisés pour concevoir un protocole à destination des renards et des visons, car ils contribuent à une approche plus holistique du bien-être.

COMPORTEMENT NATUREL

En 1965, la Commission Brambell a souligné dans son rapport l'importance de répondre aux besoins comportementaux des animaux (Rushen, 2008). Elle y a posé aussi les fondements de ce qu'on appelle les « cinq libertés », l'une de ces libertés étant de pouvoir adopter un « comportement normal ». La liberté d'avoir un comportement « normal » ou « naturel » repose sur l'hypothèse que les animaux ont des besoins comportementaux (Jensen et Pedersen, 2008).

Un comportement « normal » est celui que les animaux adoptent dans la nature ou lorsqu'ils sont maintenus dans un environnement répondant à certains critères. Mais il ne s'agit pas en soi de quelque chose de positif du point de vue de leur bien-être : par exemple, il n'y a aucun avantage pour un animal à devoir se défendre contre les prédateurs en période de famine, même s'il s'agit d'un comportement normal à l'état sauvage (Algers, 2008).

Plusieurs chercheurs estiment qu'un des aspects décisifs du sujet des besoins comportementaux réside dans la force de la motivation d'un animal à adopter tel ou tel comportement. Dawkins (1990), par exemple, considère qu'il est important, du point de vue de leur bien-être, de mesurer la détermination des animaux à

se comporter de telle ou telle façon. Pour le vérifier, on va leur permettre de « travailler » pour pouvoir adopter le comportement en question (Dawkins, 1990). Ces études ont démontré que les poulets sont prêts à travailler pour prendre des bains de poussière (Gunnarsson et al., 2000), les porcs pour avoir de la paille (Matthews et Ladewig, 1994), les visons pour accéder à l'eau (Mason et al., 2001).

Étudier le comportement des animaux sauvages au cours d'une journée peut également fournir des informations précieuses sur leurs choix ou préférences entre différentes alternatives comportementales (Dawkins, 1988). La motivation peut être temporaire ou durable. Elle peut être aussi liée à un événement spécifique de la vie d'un animal, telle la construction d'un nid chez les truies lors de l'accouchement, ou à un rituel quotidien comme le bain de poussière chez les poulets (Algers, 2008).

Lorsque des comportements très motivés sont entravés ou que leur fonction est bloquée, le stress et la frustration apparaissent, entraînant chez les animaux blessures ou maladies (Algers, 2008).

STÉRÉOTYPIES

Mason (2006) présente ainsi un aperçu des stéréotypies qui sont toutes le signe d'un profond mal-être.

Les comportements stéréotypés sont anormaux et s'observent souvent chez les animaux captifs, en particulier lorsqu'ils sont détenus dans de petits espaces avec peu de moyens d'agir de façon naturelle. Des phénomènes d'auto-agression sont observés. On relève aussi des mouvements de va-et-vient incessants, des balancements,



Visons enfermés en cage de batterie, Finlande, 2019. Oikeutta Eläimille

un sommeil excessif, des automutilations et le rongement des barreaux des cages. De nombreuses espèces en souffrent, dont les primates, les oiseaux et les carnivores.

On estime que les stéréotypies sont causées par des environnements artificiels qui ne permettent pas aux animaux d'assouvir leurs besoins naturels. Plutôt que de qualifier un comportement d'anormal, on préfère le décrire comme « révélateur d'un environnement anormal ». Les stéréotypies sont un signe de détresse psychologique et signalent nécessairement un problème de mal-être.

Elles sont susceptibles d'être réduites ou éliminées grâce à des enrichissements environnementaux : enclos plus grands et stimulants, apprentissages, introduction de stimuli (objets, sons, parfums). Ces enrichissements doivent varier pour rester efficaces à long terme.

Mason et Latham (2004) dénoncent dans une revue critique l'utilisation par trop simplifiée des stéréotypies dans l'évaluation du bien-être, et rappellent que les animaux qui n'y sont pas sujets peuvent également souffrir.

Pour évaluer correctement

la fréquence des stéréotypies, une méthodologie appropriée est nécessaire. Dans le protocole Welfur Mink, l'observation des comportements stéréotypés est décrite comme suit :

« L'observateur doit se tenir à distance des visons, par exemple en les épiait depuis une rangée parallèle ou un hangar voisin afin de minimiser son impact sur les animaux. Laisser les visons s'habituer à la présence de l'observateur jusqu'à ce qu'ils n'y fassent plus attention avant de commencer l'enregistrement des stéréotypies (généralement quelques secondes à une minute maximum). Noter, par cage, le

nombre de visons actifs et le nombre de visons ayant présenté une stéréotypie en l'espace de deux minutes (trois séquences ou plus). Selon la disposition du hangar, une ou deux sections de six cages chacune peuvent être observées en même temps. Les visons étant principalement actifs à l'aube, au crépuscule et avant les repas, la synchronisation des observations est importante. Afin de surmonter la variation des stéréotypies pendant la journée en raison du rythme d'activité des animaux, notamment au moment des repas, les observations seront effectuées une heure avant l'heure habituelle (prévue) de l'alimentation. Si elles ne peuvent être faites avant, demander à l'éleveur de reporter l'heure des repas jusqu'à ce qu'elles soient terminées car les visons ne doivent pas entendre le robot d'alimentation. »

Dans le protocole « Renards », on lit qu'après avoir passé du temps à se familiariser avec le propriétaire, les méthodes de travail et l'inspection des hangars, trois à cinq heures sont nécessaires pour évaluer divers paramètres : « Condition physique », « Propreté de la fourrure », « Difficultés à se mouvoir », « Lésions cutanées et autres blessures corporelles », « Pieds tordus », « Inflammations oculaires », « Problèmes de santé bucco-dentaire », « Diarrhée », « Infection des voies urinaires », « Renard manifestement malade », « Mastication de la fourrure », « Hébergement social », « Accès permanent à l'eau », « Plate-forme disponible », « Espace disponible pour se mouvoir », « Usage d'extensions possible », « Possibilité d'observer l'environnement » et enfin « Protection contre les conditions météorologiques extrêmes ».

Faire procéder aux évaluations par une personne inconnue des animaux représentée pour ces derniers une source de stimuli et

conduira à la diminution des stéréotypies. Leur environnement, au cours de l'étude, doit être totalement neutre.

Lorsqu'on examine la méthodologie employée par WelFur pour récolter des informations sur la fréquence des stéréotypies, on ne peut que douter de leur précision. Or le choix de la méthodologie est crucial dans l'étude des stéréotypes comportementaux. Puisqu'on sait que les nouveaux stimuli réduisent leur prévalence, il est capital que les animaux n'en expérimentent aucun, que ce soit par l'odorat, la vue ou l'ouïe, ce qui n'est pas le cas dès lors qu'un observateur est présent. Afin d'étudier en toute sécurité leur occurrence, on doit recourir à la vidéo-surveillance, et ne l'utiliser qu'après installation.

Étudier la fréquence des stéréotypies au moyen de la méthodologie décrite dans les protocoles WelFur « Visons » et « Renards » n'en fournit pas une évaluation précise. On risque de les minimiser et cette méthode ne devrait être employée que pour comparer les élevages entre eux.



Chien viverrin à l'intérieur d'un nichoir, dans un élevage de fourrure, Pologne, 2019. Otwarte Klatki

CONCLUSION

Les protocoles WelFur ne tiennent pas compte des besoins des animaux (fouissage du sol pour les renards et natation pour les visons). Ils ne sont pas conçus pour étudier les aspects du comportement naturel ni ce qui pousse les animaux à agir de telle ou telle manière. Leur objectif est plutôt de classer les élevages les uns par rapport aux autres et aux « meilleures pratiques en vigueur » compte tenu des systèmes de détention actuellement utilisés. WelFur peut servir ainsi à classer les exploitations existantes, mais certainement pas à évaluer le bien-être de chaque animal.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le programme WelFur a été développé par des chercheurs indépendants en collaboration avec l'industrie de la fourrure afin d'évaluer le bien-être animal dans les élevages. Or il ne mesure pas celui-ci par rapport à un niveau « absolu », pas plus qu'il ne le fait pour chaque animal pris individuellement. Il ne sert en fait qu'à classer les élevages en fonction des soi-disant meilleures pratiques en vigueur. Une évaluation WelFur n'offre aucune garantie que les animaux ne souffrent pas.

CHAPITRE

4

QUESTIONS SUR
LES PROCESSUS
D'AUDIT WELFUR

Un processus d'audit professionnel, fiable et impartial est un élément fondamental de tout système de certification. Dans ce chapitre, nous émettons des doutes quant à l'indépendance et la transparence des processus d'audit Welfur dans les élevages de fourrure européens.

Welfur est un programme basé sur le volontariat, initié et financé par Fur Europe, organisation faîtière des associations nationales d'éleveurs représentant le secteur européen de la fourrure. Baltic Control est une compagnie basée au Danemark qui propose des services d'audit, de vérification et de certification pour l'alimentation et les chaînes d'approvisionnement alimentaires. Elle a été désignée comme société d'évaluation indépendante pour la gestion des audits des élevages Welfur dans divers pays. En 2018, Mette Lykke Nielsen, PDG de Fur Europe, déclarait à la Commission britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales :

« **Ce sont eux [les gens de Baltic Control] qui effectuent les contrôles dans les élevages.** ⁽¹⁰⁾ »

Cependant, Baltic Control ne procède pas directement aux audits dans tous les pays européens, mais recourt plutôt à des sous-traitants. Il est également de sa responsabilité de signaler toute infraction au droit national ou européen constatée lors des inspections. Pour ce faire, l'ensemble des rapports et des informations sur les élevages visités doivent être immédiatement saisis dans la base de données Welfur. ⁽¹¹⁾

La transparence est un concept souvent utilisé lorsque la responsabilité sociale des entreprises et les certifications décernées par l'industrie sont sujettes à discussion. La Fur Free Alliance a cherché à savoir si et où les résultats des processus d'audit sont publiés, qui effectue les audits, quelles sont les conséquences de l'échec d'un audit et quel processus est à l'œuvre pour les élevages non certifiés et/ou non conformes. Notons qu'il n'a pas été possible d'obtenir des informations sur tous les sous-traitants ou pratiques liés à l'échec d'un audit.

En 2017, Mette Lykke Nielsen déclarait :

« **Il était important pour nous que les scientifiques qui ont participé à l'élaboration de Welfur, ainsi que les évaluations des élevages, soient entièrement indépendants du secteur de la fourrure.** »

Il ajoutait : « La crédibilité du système est d'une importance vitale. Les éleveurs qui ne reçoivent pas le certificat Welfur de l'organisme d'inspection Baltic Control ne sont pas autorisés à vendre leurs peaux par le biais des maisons de vente internationales. De cette façon, les éleveurs

qui ne respectent pas les normes de bien-être animal sont éjectés du circuit. »⁽¹²⁾

En 2017, Fur Europe précisait que « WelFur fonctionne également comme un outil de gestion capable d'améliorer les normes de bien-être animal dans les élevages de fourrure », ajoutant que des systèmes consultatifs WelFur sont mis en place à l'échelle nationale « pour permettre aux éleveurs qui n'obtiennent pas le certificat WelFur d'améliorer leurs procédures et le niveau de bien-être des animaux. »⁽¹³⁾ Un bulletin de l'Association néerlandaise des éleveurs de fourrure stipule :

« Si un contrôle échoue pour une raison quelconque, de nombreuses occasions vous seront données de vous améliorer »⁽¹⁴⁾

Le nombre de fois où un élevage est autorisé à échouer tout en restant candidat à l'obtention du certificat WelFur n'est pas clairement défini.

La mise en œuvre de WelFur à l'échelle européenne a commencé en janvier 2017. L'objectif était de « certifier chacun des 4 000 élevages européens de visons et de renards sur une période de trois ans ». ⁽¹⁵⁾ En décembre 2019, Fur Europe affirmait que « 2 918 élevages de renards et de visons dans 22 pays européens ont été évalués au cours de la période 2017-2019, ce qui conclut la phase de mise en œuvre ». Fur Europe précise également que « 2 % des élevages n'ont pas obtenu de certificat WelFur. »⁽¹⁶⁾ À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne savons toujours pas ce qu'il en est de quelque mille élevages non certifiés. Qu'advient-il des peaux produites, et sont-ils toujours en mesure

de les écouler via les maisons de vente européennes ?

La Finlande et le Danemark sont en Europe les deux pays qui comptent le plus d'élevages d'animaux à fourrure. Ils abritent également les deux principales maisons de vente (Saga Furs en Finlande et Kopenhagen Furs au Danemark). Lors de l'élaboration de WelFur, un professeur finlandais coordonnait la création du protocole « Renards », tandis qu'un scientifique danois pilotait le protocole « Visons ». ⁽¹⁷⁾ À en croire l'industrie, la plupart des exploitations au Danemark et en Finlande, en 2019, avaient déjà été vérifiées au moins deux fois. Pour obtenir la certification WelFur, un élevage doit être visité au moins trois fois au cours de la première année, puis subir un contrôle annuel.

LE CAS FINLANDAIS

La Finlande compte environ mille élevages de fourrure. 4 millions d'animaux y sont élevés chaque année. C'est le plus grand producteur de fourrure de renard et de raton laveur en Europe (seule la Chine en produit davantage par an). ⁽¹⁸⁾ La FIFUR (Association finlandaise des éleveurs de fourrure) se vante de ce que près de la totalité des élevages finlandais sont membres de l'organisation, revendiquant haut et fort une politique de durabilité, de traçabilité et de transparence : « La mission de la FIFUR est d'assurer le bien-être des éleveurs, des animaux et de l'environnement, préservant ainsi l'avenir des élevages de fourrure », précise-t-elle dans une brochure sur la durabilité. ⁽¹⁹⁾

La Finlande est également pionnière en matière de certificats d'élevages de fourrure (elle a inauguré cette

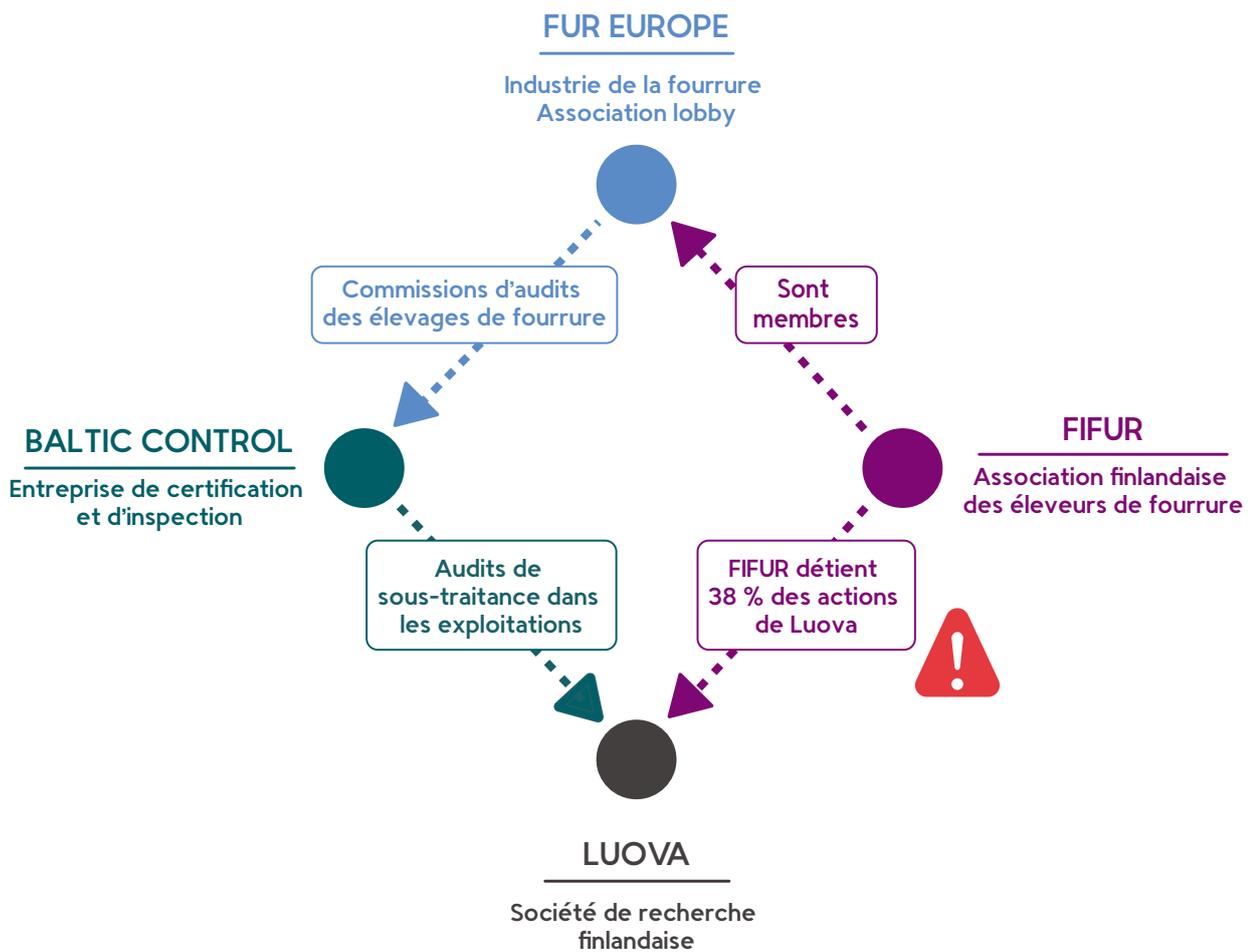


Illustration 3 : Liens financiers entre l'industrie de la fourrure et les sociétés d'audit

tendance en 2005), WelFur étant le dernier en date.

La Finlande est donc une bonne étude de cas lorsqu'on veut avoir un aperçu du programme WelFur. Dans quelle mesure le protocole WelFur fonctionne-t-il dans un pays où une industrie très organisée prétend être éthique et transparente ?

LUOVA

Fur Europe, dans une brochure sur WelFur, affirme que le certificat est basé sur « [des] évaluations par des tiers effectuées par l'organisme de certification mondial

indépendant Baltic Control ». Baltic Control serait « responsable de la conclusion des contrats avec les éleveurs, garantissant que tous les évaluateurs ont reçu une formation spécifique, dont un test, et que les contrôles sont effectués conformément aux directives du programme WelFur ». ⁽²⁰⁾

Il n'est pas fait mention dans la brochure que Baltic Control emploie des sous-traitants pour effectuer ces évaluations, notamment en Finlande.

La société de recherche finlandaise Luova déclare sur son site Internet qu'elle « se concentre sur la recherche, le développement de produits et

les services de formation pratique. Depuis le printemps 2017, Luova agit également comme sous-traitant de Baltic Control qui effectue des audits WelFur en Finlande. » Luova répertorie un groupe d'évaluateurs sur son site Web.

Ce qui est intéressant à propos de Luova, c'est que 38 % de ses actions appartiennent à la FIFUR. En tant que sous-traitant, Luova endosse les responsabilités de Baltic Control, mais contrairement à Baltic Control, elle est directement liée à l'industrie de la fourrure. C'est un exemple classique de conflit d'intérêts.

Dans une brochure de 2019 sur la durabilité, la FIFUR déclare que les audits WelFur sont effectués par Luova, qui opère en tant que sous-traitant pour la société d'audit internationale Baltic Control :

“ FIFUR détient 38 % des actions de Luova. Ceci n'affecte pas l'impartialité des activités d'audit. ⁽²¹⁾ ”

Aucune explication n'est donnée pour savoir en quoi le fait que FIFUR possède ces actions ne remettrait pas en cause la neutralité des contrôles. Puisque Luova déclare être en charge des audits depuis 2017, il semble que la majorité des élevages finlandais aient été vérifiés par WelFur via un évaluateur appartenant en partie à l'industrie de la fourrure.

Encore plus curieux : un appel à candidature à destination des contrôleurs qui semble valoriser l'intérêt pour et/ou l'expérience dans les élevages de fourrure, mais qui n'exige pas de posséder les compétences scientifiques nécessaires pour maîtriser le protocole d'évaluation et le système de notation complexe. Une annonce d'emploi

publiée en 2017 (soit au tout début des audits finlandais WelFur) liste sous le terme de « qualifications » les points suivants : « En tant qu'évaluateur, vous devez vous intéresser à l'industrie de la fourrure. Avoir déjà travaillé dans une exploitation est un avantage. Vous devez disposer d'un permis de conduire et avoir accès à une voiture. La maîtrise du finnois et de l'anglais est considérée comme méritoire. Les évaluateurs seront formés à leur nouveau poste fin avril. » ⁽²²⁾

En outre, cet appel ne semble pas refléter le principe énoncé explicitement dans une directive WelFur publiée par Fur Europe :

“ Les évaluateurs WelFur ne sauraient être liés de près ou de loin à un élevage. Si par le passé ils ont travaillé dans ou avec une exploitation, ils doivent respecter une période de deux ans avant d'être éligibles au statut d'évaluateur WelFur. ⁽²³⁾ ”

Assessorer

Finska assessorer

_____ – området Kaustinen/Veteli/Halsua/
 Etelä-Pohjanmaa / _____
 är hemma från _____ och gift med en farmare. Hon har
 tidigare jobberfarenhet från skogsvårdsföreningar och Hankkija
 (lantbrukshandel). På sidan om jobbet hjälper hon till på farmen,
 motionerar tillsammans med hunden i skogen och spenderar gärna

Illustration 4 : brochure de la société de recherche Luova (2020)

Dans une brochure éditée par Luova, figure une introduction à destination des évaluateurs ⁽²⁴⁾ :

On lit à propos d'une évaluatrice qu'elle est « mariée à un éleveur »
 et qu'elle « aide l'exploitation par son travail. » Elle figure sur la liste des membres
 adjoints du conseil d'un élevage de fourrure. ⁽²⁵⁾

Une deuxième évaluatrice est présentée à travers ses relations avec le secteur :
 « [Son] lien avec l'industrie est qu'elle est apparentée à des éleveurs de fourrure ».

Une troisième évaluatrice « connaît la plupart des éleveurs d'autrefois »
 et « travaille dans l'industrie depuis plusieurs années ».
 Il est dit d'un quatrième évaluateur qu'il a possédé une exploitation.

Mette Lykke Nielsen déclarait en décembre 2019 :

“ **L'indépendance du programme a été primordiale pour nous dès le départ car en tant que producteur [de fourrure], vous ne pouvez pas vous évaluer de manière fiable. Je pense que les contrôles indépendants sont particulièrement importants en ce qui concerne les animaux, car tous les débats sur ce thème deviennent vite très animés et passionnels.** ⁽²⁶⁾ ”

CONCLUSION

Les paragraphes ci-dessus montrent que plusieurs des évaluateurs WelFur sont directement ou indirectement liés à l'industrie de la fourrure. Luova, dans sa brochure, semble même se vanter de leurs liens étroits avec le secteur.

Bien que Fur Europe affirme que les audits sont réalisés par un tiers indépendant, un certain nombre d'évaluateurs en Finlande, tout comme l'entreprise qui les engage, sont liés à l'industrie qu'ils sont censés contrôler.

À l'heure de la rédaction du présent document, aucune information sur le recours à des sous-traitants ou leur type de formation n'est accessible au public. De même, il n'y a aucun moyen de savoir quels élevages ont obtenu ou non leur certification complète. Par conséquent, il est impossible de surveiller de manière indépendante le type d'exploitations éligibles au certificat, ni de comparer un élevage qui ne l'a pas décroché avec un élevage qui a réussi à l'obtenir. Les exploitations sont informées à l'avance des inspections et il semble que les contrôleurs ne soient pas tous strictement indépendants de l'industrie de la fourrure.



Renard allongé sur le sol grillagé d'une cage, Finlande, 2019. Oikeutte Eläimille

CHAPITRE

5

**LES ÉLEVAGES
DE FOURRURE
VIOLENT
LES NORMES
ÉLÉMENTAIRES DU
BIEN-ÊTRE ANIMAL**

Par le professeur Alastair MacMillan

La Fur Free Alliance a demandé au professeur Alastair MacMillan de revoir des images prises en 2019 dans un certain nombre d'élevages finlandais.

MacMillan est un vétérinaire britannique qui a 40 ans de carrière derrière lui. Il a travaillé pour le gouvernement, les entreprises, le milieu universitaire et également en libéral. Lorsqu'il était au service de l'État, il a dirigé des recherches sur le bien-être animal et conseillé des ministres. MacMillan a beaucoup œuvré à l'échelle mondiale à titre représentatif et personnel, et fourni des conseils à un certain nombre d'organisations internationales, dont l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Commission européenne et l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA). Le professeur MacMillan est conseiller vétérinaire de la Humane Society International.

De nombreuses études montrent que les renards et les visons sont extrêmement déterminés à adopter tel ou tel comportement dans leur vie quotidienne. Or cela leur est totalement impossible lorsqu'ils sont en cage. Les souffrances physiques et psychologiques constatées au fil des enquêtes dans les fermes à fourrure, y compris lorsqu'elles reçoivent un certificat de « bien-être élevé », démontrent que les systèmes d'élevage en vigueur violent les besoins les plus élémentaires des animaux et sont incompatibles avec le droit de l'UE.

Les conditions dans lesquelles ils sont détenus ne leur offrent aucune possibilité de satisfaire ne serait-ce que leurs besoins les plus fondamentaux tels que creuser, chasser, parcourir de longues distances et, dans le cas des visons, nager et plonger pour se nourrir. Un tel enfermement contre nature ne peut qu'entraîner de la frustration et une profonde détresse psychologique. S'ensuivent des comportements stéréotypés qui trahissent la détresse et l'ennui de ces animaux, qui ne cessent d'aller et venir dans leur cage ou en font constamment le tour. Une plate-forme

en treillis métallique ou un objet à ronger en guise d'enrichissement ne sont tout simplement pas suffisants pour résoudre le mal-être engendré par le confinement permanent dans une cage anormalement exiguë.

PREUVES FILMÉES DES VIOLATIONS À L'ŒUVRE

Au cours de l'été et de l'automne 2019, des vidéos ont été tournées dans plusieurs élevages finlandais de renards et de visons. À en croire Saga Furs, à l'automne 2018, 96 % de la production de fourrure de vison et 99 % de la production de fourrure de renard en Finlande ont été certifiées par WelFur, dans le cadre d'un « système de gestion agricole unique garantissant le meilleur niveau de bien-être animal ».

Les enquêtes ont démontré que les conditions de vie offertes aux visons étaient extrêmement dures, ces animaux débordants

d'énergie étant confinés dans de minuscules cages à sol grillagé.

Les visons sont de nature solitaire. Dans les élevages, on les enferme généralement à plusieurs, ce qui génère combats, blessures, mort et cannibalisme. Les enquêtes ont également révélé l'existence de cadavres en décomposition sur le sol des cages. Ces cas étaient loin d'être exceptionnels.

Les images démontrent clairement que les pratiques en vigueur au sein des élevages de fourrure violent les normes élémentaires du bien-être animal. Par conséquent, elles contreviennent à la Directive européenne 98/58/CE concernant la protection des animaux dans les élevages, ainsi qu'aux Recommandations du Conseil de l'Europe de 1999 sur les animaux à fourrure. En particulier :

Les conditions de vie :

- taille et enrichissements inadéquats des cages ;
- absence de sol non métallique ;
- absence d'eau pour la baignade et impossibilité pour les animaux d'échapper à la présence de leurs congénères (visons).

La gestion :

- échec à isoler les animaux malades et à leur donner des soins vétérinaires ;
- échec à fournir aux animaux un système d'abreuvement approprié.

Les renards, les visons et les chiens viverrins pâtissent des conditions de vie intolérables qui leur sont imposées. Le cannibalisme, les automutilations, les bagarres entre congénères et les stéréotypies continueront de les affecter aussi longtemps qu'ils seront enfermés dans de petites cages vides à sol grillagé. WelFur ne modifie en rien ces conditions de détention, ni n'allège les souffrances qui en résultent.

CONCLUSION

En ce qui concerne les animaux à fourrure, les normes les plus élémentaires du bien-être ne sont pas respectées. Elles ne le seront jamais tant que perdurera le modèle du confinement en cage à treillis métallique. Par conséquent, l'élevage intensif de fourrure ne pourra jamais être défini comme « humain » ou « éthique », ni conduit conformément à ces principes.

Les renards souffrant d'obésité pèsent plus de 20 kg, soit plus de six fois leur poids normal. L'élevage sélectif, associé à une alimentation impropre aux besoins nutritionnels de ces animaux, représente un non-respect de la Directive.



Directive 98/58/CE (Annexe, clause 14) :

« Les animaux reçoivent une alimentation saine, adaptée à leur âge et à leur espèce, et qui leur est fournie en quantité suffisante pour les maintenir en bonne santé et pour satisfaire leurs besoins nutritionnels. »



Par contraste, ce renard arctique pris en photo dans la nature affiche un poids normal d'environ 3 kg.

Plusieurs des animaux observés souffraient de blessures graves par morsure, très certainement infligées plus de 24 heures auparavant, comme sur cette photo.



Directive 98/58/CE (Annexe, clauses 2 et 4) :

« Tous les animaux maintenus dans des systèmes d'élevage, dont le bien-être dépend d'une attention humaine fréquente, seront inspectés au moins une fois par jour. [...] Tout animal qui paraît malade ou blessé doit être convenablement soigné sans délais [...]. Si nécessaire, les animaux malades ou blessés sont isolés dans un local approprié garni, le cas échéant, de litière sèche et confortable. »



Le fait de ne pas soigner ces animaux et de ne pas les isoler de leurs compagnons de cage, est clairement contraire à la Directive.

La Directive exige qu'un système d'abreuvement approprié soit mis en place afin de limiter la contamination.



Directive 98/58/CE (Annexe, clauses 16 et 17) :

« Tous les animaux doivent avoir accès à une quantité appropriée d'eau [...]. Les installations d'alimentation et d'abreuvement doivent être conçues, construites et installées de manière à limiter les risques de contamination de la nourriture et de l'eau, ainsi que les effets nuisibles pouvant résulter des rivalités entre les animaux. »



Cette photo montre un bac à eau si gravement contaminé qu'il ne contient plus d'eau à proprement parler.

Directive 98/58/CE (Annexe, clause 7) :

« Lorsqu'un animal est continuellement ou habituellement attaché, enchaîné ou maintenu, il doit lui être laissé un espace approprié à ses besoins physiologiques et éthologiques, conformément à l'expérience acquise et aux connaissances scientifiques. »



Dans la nature, les renards jouissent d'un territoire d'une superficie comprise entre 20 et 30 km². Dans les élevages de fourrure, ils sont emprisonnés dans des cages vides d'une taille standard de 0,8 à 1,2 m², qui ne peuvent répondre à leurs besoins physiologiques et comportementaux. L'enfermement engendre chez ces animaux des comportements stéréotypés trahissant un stress et un ennui extrêmes.



CHAPITRE

6

CONCLUSION ET
RECOMMANDA-
TIONS

Il y a vingt ans, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et le Comité scientifique de la santé et du bien-être animal de la Commission européenne ont chacun adopté une loi ou une recommandation décisive concernant le bien-être des animaux dans les fermes à fourrure.

La Directive européenne 98/58/CE établit des règles générales et fondamentales pour la protection des animaux dans les élevages, dont les animaux à fourrure. Les Recommandations de 1999 du Conseil de l'Europe concernant ces mêmes animaux ont examiné les problèmes de bien-être spécifiques aux espèces élevées pour la fourrure. Le rapport de 2001 du Comité scientifique de la santé et du bien-être animal (CSSBEA) a formulé 33 recommandations pour traiter l'éventail des problèmes de bien-être identifiés à l'époque par le Comité dans les fermes à fourrure européennes.

Le Conseil de l'Europe avait alors reconnu les problèmes inhérents à l'élevage intensif et appelé au développement de meilleurs systèmes de détention afin de mieux répondre aux besoins physiologiques et éthologiques des animaux, dont la fourniture d'un support pour creuser et, pour les visons, un accès à l'eau. Le rapport du CSSBEA décrétait :

« Les systèmes d'élevage actuels posent de graves problèmes pour toutes les espèces d'animaux élevés pour la fourrure. »

Vingt ans se sont écoulés

depuis l'élaboration de ces études et recommandations. Entre-temps, la science du bien-être animal a considérablement évolué, notamment en matière de compréhension des besoins comportementaux et de promotion du concept d'états de bien-être positifs. Au cours de cette même période, l'industrie de la fourrure a eu de nombreuses occasions de faire le point, de prendre les dispositions nécessaires afin de garantir aux animaux la satisfaction de leurs besoins spécifiques, de mettre en œuvre la Directive et les Recommandations dans les milliers d'élevages européens. Au lieu de cela, elle a décidé de maintenir le statu quo, d'ignorer le fait indubitable que l'élevage intensif ne répond pas aux besoins des espèces concernées. Elle a choisi de mettre sur pied un programme de certification qui, au mieux, aspire à respecter des normes élémentaires vieilles de vingt ans, et qui, au pire, approuve et récompense des exploitations fournissant aux animaux un niveau de bien-être très médiocre – le moins terrible que ce type d'élevage intrinsèquement cruel est susceptible de fournir.

Au cours des deux dernières décennies comme de celles qui les ont précédées, les nombreuses enquêtes menées dans divers pays européens ont prouvé de façon irréfutable que les élevages de fourrure,

y compris les exploitations certifiées « meilleur niveau de bien-être animal », bafouent jusqu'aux normes les plus élémentaires du bien-être animal.

Un expert vétérinaire conclut que les conditions de vie fournies aux animaux dans les dernières fermes à fourrure d'Europe contreviennent gravement à la Directive 98/58/CE concernant la protection des animaux dans les élevages ainsi qu'aux Recommandations du Conseil de l'Europe de 1999 sur les animaux à fourrure.

Depuis 2000, plus d'une douzaine de pays européens ont procédé à l'évaluation du bien-être animal au sein de leurs propres élevages. Ils sont parvenus à la conclusion qu'il est impossible de justifier la détention d'animaux comme les renards ou les visons dans des systèmes intensifs en cage, et ont légiféré afin d'interdire cette pratique. Dans tous les pays où des lois plus strictes sur le bien-être des animaux à fourrure ont été votées, par exemple en Allemagne où une loi récemment promulguée exige de fournir aux renards un support pour creuser et de l'eau de baignade aux visons (mesures spécifiques aux espèces concernées par les recommandations du Conseil de l'Europe de 1999), les exploitations restantes ont préféré jeter l'éponge que de procéder aux changements requis.

Le monde scientifique, les institutions et l'opinion publique sont de plus en plus critiques envers l'élevage en batterie des animaux domestiques. En 2019, plus de 1,5 million de citoyens ont soutenu l'initiative citoyenne appelant la Commission européenne à « Mettre Fin à l'Âge des Cages ». Dans ce contexte, la défense d'une industrie qui continue d'enfermer sans vergogne des animaux sauvages faits pour les grands espaces dans des cages minuscules est totalement

dépassée, surtout quand on sait la futilité du produit fini.

Aujourd'hui, les animaux souffrent toujours dans les fermes à fourrure d'Europe. Les tentatives du secteur pour en certifier le bien-être ne résistent à aucun examen scientifique ni ne fournissent la preuve de l'existence de contrôles indépendants.

Les décideurs européens doivent agir de toute urgence afin de protéger les millions de renards, visons et chiens viverrins qui, chaque année, souffrent et meurent pour le commerce de la fourrure en Europe.



Renard prisonnier d'un élevage en batterie, Finlande, 2019. Oikeutta Eläimille

RECOMMANDATIONS

Les pratiques d'élevage actuelles d'animaux à fourrure en Europe sont incompatibles autant avec les normes élémentaires du bien-être animal qu'avec les lois de l'UE. Le programme WelFur, fondé sur le principe de l'élevage intensif en cage et le niveau minimum législatif, ne résout en rien les graves problèmes de bien-être affectant les animaux et inhérents aux élevages.

NOUS APPELONS PAR CONSÉQUENT :

- les États membres de l'Union européenne autorisant toujours l'élevage d'animaux pour la fourrure à promulguer dans les meilleurs délais une législation interdisant la production de fourrure.
- la Commission européenne à agir d'urgence afin d'enquêter sur les nombreuses preuves de non-respect de la Directive 98/58/CE en tenant compte des Recommandations du Conseil de l'Europe de 1999, dans tous les États membres où l'élevage d'animaux à fourrure est encore permis.
- les décideurs de l'UE et des États membres à s'abstenir d'approuver WelFur et de l'intégrer de quelque manière que ce soit aux politiques de bien-être animal.

BIBLIOGRAPHIE DU CHAPITRE 3

- Chapitre 2, « Les critères WelFur considérés d'un point de vue scientifique », p. 31-35.
- Ahola, L., Harri, M., Mononen, J. et Rekilä, T. (1996), Family housing of blue and silver foxes in a row cage system, pp. 71–76, in A. Frindt et M. Brzozowski, éd. Applied Science Reports, 29. Progrès dans la science des animaux à fourrure. Actes du VIe Congrès scientifique international sur la production d'animaux à fourrure, 21-23 août. Varsovie, Pologne. Société polonaise de production animale, Varsovie, Pologne.
- Ahola, L., Harri, M., Mononen, J., Pyykönen, T., Kasanen, S. (2001), Welfare of farmed silver foxes (*Vulpes vulpes*) housed in sibling groups in large outdoor enclosures, Canadian Journal of Animal Science, 2001, 81 (4) : 435-440.
- Ahola, L., Harri, M., Kasanen, S., Mononen, J., Pyykönen, T. (2000), Effect of family housing of farmed silver foxes (*Vulpes vulpes*) in outdoor enclosures on some behavioural and physiological parameters, Can. J. Anim. Sci., 80 : 427–434.
- Ahola, L., Mononen, J. (2002), Family break-up in farmed silver foxes (*Vulpes vulpes*) housed in enlarged cage systems as families, Acta Ethol., 4 : 125–127.
- Ahola, L., Mononen, J., Mohaibes, M. (2011), Effects of access to extra cage constructions including a swimming opportunity on the development of stereotypic behaviour in singly housed juvenile farmed mink (*Neovison vison*), Appl. Anim. Behav. Sci., 134 : 201-208.
- Algers, B. (2008), Naturligt beteende –lagen och biologin. Djuren är väl också människor – en antologi om hälsa och välbefinnande i djurens och människans värld, Sveriges Lantbruksuniversitet, Institutionen för husdjurens miljö och hälsa, Avdelningen för husdjurshygien. Rapport 20.
- Algers, B., Uvnäs-Moberg, K. (2007), Maternal behaviour in pigs, Horm. & Behav., 52 : 78-85.
- Bagniewska, J. M., Harrington, L. A., Hart, T., Harrington, A. L., Fasola, L., Macdonald, D. W. (2015), Persistence in diving American mink, Anim. Biotelemetry, 3 : 18 DOI 10.1186/s40317 015 0057 4.
- Bonesi, L., Chanin, P., Macdonald, D. W. (2004), Competition between Eurasian otter *Lutra lutra* and American mink *Mustela vison* probed by niche shift, Oikos, 106 : 19-26.
- Broberg, A. et Puustinen, V. (1931), Tärkeimmät turkiseläimet ja niiden hoito, Werner Söderström Osakeyhtiö, Finlande.
- Conseil de l'Europe (1999), Recommendations concernant les animaux à fourrure. Adoptées par le Comité permanent lors de sa 37e session le 22 juin 1999. https://www.coe.int/t/e/legal_affairs/legal_co-operation/biological_safety_and_use_of_animals/farming/Rec%20fur%20animals%20E%201999.asp#TopOfPage
- Dawkins, M. S. 1988, Behavioural deprivation: A central problem in animal welfare, Applied Animal Behaviour Science, 20 ; 209–225.
- Dawkins, M. S. (1990), From an Animal's Point of View: Motivation, Fitness, and Animal Welfare, Behaviour and Brain Science, 13, pp. 1–61.
- Fasola, L., Chehebar, C., Macdonald, D. W., Porro, G., Cassini, M. H. (2009), Do alien North American mink compete for resources with native South American river otter in Argentinean Patagonia?, Journal of Zoology, 277 ; 187–195.
- Forester, J. E. et Forester, A. D. (1973), Silver fox odyssey. History of the Canadian silver fox industry, Association canadienne des éleveurs de renards argentés, ministère de l'Agriculture et des Forêts de l'Île-du-Prince-Édouard, et Irwin Printing, Charlottetown, PE.
- Gerell, R., (1967), Food Selection in relation to habitat in mink (*Mustela vison* Schreber) in Sweden, Oikos, 18 ; 233–246.
- Gunnarsson, S., Matthews, L. R., Foster, T. M., Temple, W. (2000), The demand for straw and feathers as litter substrates by laying hens, Applied Animal Behaviour Science, 65 ; 321-330.
- Harrington, L. A., Hays, G. C., Fasola, L., Harrington, A. L., Righton, D., Macdonald, D. W. (2012), Dive performance in a small bodied, semi aquatic mammal in the wild, Journal of Mammalogy, 93 ; 16, 198–210.
- Hovland, A. L., Akre, A. K., Bakken, M. (2010), Group housing of adult silver fox (*Vulpes vulpes*) vixens in autumn: Agonistic behaviour during the first days subsequent to mixing, Applied Animal Behaviour Science, vol. 126, n° 3 et 4, septembre 2010, pp. 154-162.
- Jensen, P. (1989), Nest site choice and nest building of free-ranging domestic pigs due to farrow, Applied Animal Behaviour Science, vol. 22, 1989 ; 13-21.
- Jensen, M. B. & Pedersen, L. J. (2008), Using motivation tests to assess ethological needs and preferences, Applied Animal Behaviour Science, 113 : 340–356.
- Jensen, P., Toates, F. M. (1993), Who needs 'behavioural needs'? Motivational aspects of the needs of animals, Applied Animal Behaviour Science, vol. 37 ; 161-181.
- Keeling, L. (2019), Indicators of good welfare, in Encyclopedia of animal behaviour, pp. 134-140. https://books.google.se/books?hl=en&lr=&id=O5lnDwAAQBAJ&oi=fnd&pg=PA134&dq=L+Keeling+feelings&ots=nNXa1hwyzT&sig=Hi2HPeKnIESMBe5uagxdAdHhHE&redir_esc=y#v=onepage&q=L%20Keeling%20feelings&f=false
- Koistinen, T., Ahola, L., Mononen, J. (2007), Blue foxes' motivation for access to an earth floor measured by operant conditioning, Applied Animal Behaviour Science, vol. 107, n° 3 et 4, novembre 2007, pp. 328-341.

- Koistinen, T., Korhonen, H. T., Hämäläinen, E., Mononen, J. (2016), Blue foxes' (*Vulpes lagopus*) motivation to gain access and interact with various resources, *Applied Animal Behaviour Science*, 176 : 105-111.
- Korhonen, H., Niemelä, P., Wikman, I. (2001 a), Extent of digging and its possible underlying causal factors in penned blue foxes, *Acta Ethologica*, avril 2001, vol. 3, n° 2, pp. 127–133.
- Korhonen, H. T., Niemelä, P., Jauhiainen, L. (2001 b), Effect of space and floor material on the behaviour of farmed blue foxes, *Canadian Journal of Animal Science*, 2001, 81 (2) : 189-197.
- Krzywiecki, S., Kuzniewicz, J., Filistowicz, A. et Przysiecki, P. (1996), Effect of single or group keeping of young common foxes (*Vulpes vulpes*) on feed consumption, growth rate and fur quality, *Scientifur*, 20 : 173–177.
- Lundmark, F., Berg, L., Wahlberg, B., Röcklinsberg, H. (2015), 'One animal is no animal' –consequences of measuring animal welfare at herd level, in *Know your Food* (éd. Dumitras, D. E., Jitea, I. M., Aerts, S.), *EurSafe Proc.*, 28-30, mai 2015, pp. 31-35.
- *Welfare*, 3 ; 57-69.
- Mason, G. J. (2006), Stereotypic behaviour in captive animals, in Mason, G. & Rushen, J., *Stereotypic animal behaviour. Fundamentals and Applications to Animal welfare*, chap. 11.
- Mason, G. J. (2008), Why should environmental enrichment be used to improve welfare on mink farms ?, Université de Guelph, site visité le 1/9/2015, https://atrium.lib.uoguelph.ca/xmlui/bitstream/handle/10214/5367/Why_should_environmental_enrichment_be_used_to_improve_welfare_on_mink_farms_.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- Mason, G. J., Cooper, J. J., Clarebrough, C. (2001), Frustrations of fur-farmed mink, *Nature*, 410 ; 35–36.
- Matthews, L. R., Ladewig, J. (1994), Environmental requirements of pig measured by behavioural demand functions, *Animal Behaviour*, 47 ; 713–719.
- Mellor, D. J. (2015), Positive animal welfare states and reference standards for welfare assessment, *New Zealand Veterinary Journal*, 63 : 1, 17-23. DOI : 10.1080/00480169.2014.926802.
- Mononen, J., Møller, S. H., Hansen, S. W., Hovland, A. L., Koistinen, T., Lidfors, L., Malmkvist, J., Vinke, C. M., Ahola, L. (2012), The development of on-farm welfare assessment protocols for foxes and mink: the WelFur project, *Animal Welfare*, 2012, 21 : 363-371.
- Mononen, J., Harri, M. et Rekilä, T. (1996), Comparison of preferences of farmed silver and blue foxes for cages with and without a nest box, *Acta Agric. Scand.*, 46 : 117–124.
- Pedersen, V. (1994), Long-term effects of different handling procedures on behavioural, physiological, and production-related parameter in silver foxes, *Appl. Anim. Behav. Sci.*, 40 : 285–296.
- Pedersen, V. et Jeppesen, L. L. (1998), Different cage sizes and effects on behaviour and physiology in farmed silver and blue foxes, *Scientifur*, 22 : 12–22.
- Rekilä, T., Harri, M., Jalkanen, L. et Mononen, J. (1999), Relationship between hyponeophagia and adrenal cortex function in farmed foxes, *Physiol. Behav.*, 65 : 779–783.
- Rushen, J. (2008), Farm animal welfare since the Brambell report, *Applied Animal Behaviour Science*, 113 ; 277-278.
- Schwarzer, A., Bergmann, S., Manitz, J., Küchenhoff, H., Erhard, M., Rauch, E. (2016), Behavioural studies on the use of open water basins by American mink (*Neovison vison*), *Journal of Veterinary Behaviour*, 13 ; 19, 26, <http://dx.doi.org/10.1016/j.jveb.2016.02.007>.
- Welfare Quality (2009 a), Protocole d'évaluation pour le bétail, http://www.welfarequality.net/media/1088/cattle_protocol_without_veal_calves.pdf.
- Welfare Quality (2009 b), Protocole d'évaluation pour les cochons, http://www.welfarequality.net/media/1018/pig_protocol.pdf.
- Welfare Quality (2009 c), Protocole d'évaluation pour les volailles, http://www.welfarequality.net/media/1019/poultry_protocol.pdf.
- Zschille, J., Heidecke, D., Stubbe, M. (2004), Distribution and ecology of feral American mink *Mustela vison* Schreber, 1777 (Carnivora, Mustelidae) in Saxony Anhalt (Germany), *Hercynia*, 37 ; 103, 126.

NOTES DE FIN

1. Koivisto, M. & Pohjola, T. T. (1991), Laki eläinsuojelulain muuttamisesta (Amendement de la loi finlandaise sur le bien-être animal), Sähköinen säädöskokoelma 36/1991 & Nummi, P. (1988), Suomeen istutetut riistaeläimet, pp. 16–18, Université d'Helsinki.
2. Picket, H. & Harris, S. (2015), The Case Against Fur Factory Farming: A Scientific Review of Animal Welfare Standards and 'WelFur', Respect for Animals.
3. Commission Européenne (2001), The Welfare of Animals Kept for Fur Production, Comité scientifique de la santé et du bien-être animal.
4. Fur Free Alliance (2019), Public Opinion, <https://www.furfreealliance.com/public-opinion/> (consulté le 16/1/2020).
5. Copenhagen Fur (2017), Welcome to the February auction 2017, <https://www.kopenhagenfur.com/auction/news/2017/february/welcome-to-the-february-auction-2017> (consulté le 2/1/2020).
6. Tuomivaara, S. & Martensen S. (2018), Case Saga Furs: Nordic Fur Trade - Marketed as Responsible Business, p. 14.
7. CSSBEA (2001), The Welfare of Animals Kept for Fur Production, rapport du Comité scientifique de la santé et du bien-être animal adopté les 12 et 13 décembre 2001, https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/safety/docs/sci-com_scah_out67_en.pdf»[ropa.eu/food/sites/food/files/safety/docs/sci-com_scah_out67_en.pdf](https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/safety/docs/sci-com_scah_out67_en.pdf) (consulté le 16/1/2020).
8. International Fur Federation (2018), Fur Mark Brochure, p. 11, <https://www.wearefur.com/wp-content/uploads/2018/02/FurMark-Full-Brochure-final.pdf> (consulté le 16/1/2020).
9. Accord néerlandais sur les textiles et vêtements durables (2019), <https://www.imvoconvenanten.nl/-/media/imvo/files/kleding/2019-dierenwelzijn-factsheets.pdf?la=en&hash=9B9771E5FE0683BF888633F854746C53> (consulté le 16/1/2020).
10. Commission britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (2018), Oral evidence: Fur Trade in the UK, <http://data.parliament.uk/writtenevidence/committeeevidence.svc/evidencedocument/environment-food-and-rural-affairs-committee/fur-trade-in-theuk/oral/81809.html> (consulté le 14/1/2020).
11. Fur Europe (2019), Certification WelFur, https://www.sustainablefur.com/wp-content/uploads/2018/12/WelFur_Briefing.pdf (consulté le 14/1/2020).
12. Fur Europe (2017), 4000 Europeans Farms to be WelFur Certified by 2020, <http://pr.euractiv.com/pr/4000-european-fur-farmsbe-welfur-certified-2020-149904> (consulté le 16/1/2020).
13. Ibid.
14. Association néerlandaise des éleveurs de fourrures, De Pelsdierenhouder, éd. février 2017, p. 53. http://www.nfe.nl/files/1214/9501/4626/Paginas_46-53_van_642727_Februari_2017_Web-4.pdf»[Februari_2017_Web-4.pdf](http://www.nfe.nl/files/1214/9501/4626/Paginas_46-53_van_642727_Februari_2017_Web-4.pdf) (consulté le 14/1/2020).
15. Fur Europe (2017), 4000 Europeans Farms to be WelFur Certified by 2020, Euractiv. <http://pr.euractiv.com/pr/4000-europeanfur-farms-be-welfur-certified-2020-149904>»[r/4000-europeanfur-farms-be-welfur-certified-2020-149904](http://pr.euractiv.com/pr/4000-europeanfur-farms-be-welfur-certified-2020-149904) (consulté le 14/1/2020).
16. Fur Europe (2019), World Premiere of Certified Natural Fur Pelts, . https://www.sustainablefur.com/news_item/world-premiereof-certified-natural-fur-pelts/ (consulté le 16/1/2020).
17. Fur Europe (2015), Welfare assessment protocol for foxes, p. 5, https://www.sustainablefur.com/wp-content/uploads/2018/11/WelFur_fox_protocol_web_edition.pdf (consulté le 14/1/2020).
18. FIFUR (2019), Turkiselinkeinon tilastot (statistiques annuelles du secteur finlandais de la fourrure), <https://fifur.fi/turkiselinkeinon-tilastot-2019> (consulté le 14/1/2020).
19. FIFUR (2019), Sustainability in Finnish Fur Breeding, https://fifur.fi/sites/default/files/fifur_sustainability_brochure_2019_0.pdf (consulté le 14/1/2020).
20. Fur Europe (2019), Certification WelFur, https://www.sustainablefur.com/wp-content/uploads/2018/12/WelFur_Briefing.pdf (consulté le 16/1/2020).
21. FIFUR (2019), Vastuullisuuskatsaus 2019 (rapport de durabilité du secteur finlandais de la fourrure), https://fifur.fi/sites/default/files/fifur_vastuullisuuskatsaus_2019_4.pdf (consulté le 16/1/2020).
22. Luova oy (2017), WelFur-auditör (annonce d'emploi pour un contrôleur WelFur), <https://jobben.vasabladet.fi/Home/JobDetails/2962> (consulté le 16/1/2020).
23. Fur Europe (2019), Certification WelFur, https://www.sustainablefur.com/wp-content/uploads/2018/12/WelFur_Briefing.pdf (consulté le 16/1/2020).
24. Luova oy (2017), Kontaktblad (fiche de contact pour la société de recherche Luova), Luova oy, http://www.luovaoy.fi/sites/default/files/upload/file/luova_kontaktblad_pdf.pdf (consulté le 16/1/2020).
25. Vainu, Pertin Turkis oy liikevaihto ja henkilöstö (chiffre d'affaires et personnel de l'élevage de fourrure Pertin Turkis), <https://vainu.io/company/pertin-turkis-oy-taloustiedot-ja-liikevaihto/451116/henkilosto>»[6/henkilosto](https://vainu.io/company/pertin-turkis-oy-taloustiedot-ja-liikevaihto/451116/henkilosto) (consulté le 16/1/2020).
26. Fur Europe (2019), World Premiere of Certified Natural Fur Pelts, Fur Europe, https://www.sustainablefur.com/news_item/world-premiere-of-certified-natural-fur-pelts/»[ews_item/world-premiere-of-certified-natural-fur-pelts/](https://www.sustainablefur.com/news_item/world-premiere-of-certified-natural-fur-pelts/) (consulté le 16/1/2020).



Renard enfermé dans une cage grillagée, Finlande, 2019. Oikeutte Eläimille



Remerciements

Ce rapport a été compilé et rédigé avec le soutien de nombreuses personnes parmi lesquelles les rédacteurs du rapport Veikka Lahtinen, Animalia ; Shely Bryan, Humane Society International/UK et coordinatrice du projet Brigit Oele, Fur Free Alliance. Un grand merci à toutes les associations membres de la Fur Free Alliance impliquées dans la recherche et la collecte des données, ainsi qu'au professeur émérite Bo Algiers et au professeur MacMillan pour leurs importantes contributions.

Publié par

Fur Free Alliance
www.furfreealliance.com

Conçu par

Menno Hartog Interaction Design
www.mennohartog.com

